309.44
B32r
v.12

Baudrillart
Poitou

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 309.44
Book B32r
Volume 12

Ja 09-20M

309.44
B32r
v. 12

LES POPULATIONS AGRICOLES DU POITOU

LES CAMPAGNES DU POITOU A LA VEILLE ET AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION.

Le Poitou, avoisiné par la Bretagne, l'Anjou et la Touraine, a eu comme ces provinces ses destinées à part. Il avait fait partie de la Celtique, au temps de la conquête romaine ; ses habitants s'appelaient alors *Pictavi*. Il n'entre pas dans le plan de cette étude, de rechercher par quelles phases successives il passa durant les siècles du moyen âge jusqu'à ce qu'il formât plus tard une Généralité, qui se divisait en Haut et en Bas-Poitou. La première de ces divisions comprenait le Haut-Poitou proprement dit, avec Poitiers pour capitale, le Loudunais et le Mirebelais, qui forment aujourd'hui le département de la Vienne, auquel on ajouta quelques parties de la Touraine, qui y entrent pour un septième, et quelques autres du Berry pour une proportion beaucoup moindre ; une partie actuelle du département des Deux-Sèvres, entrait aussi dans le Haut-Poitou ; c'étaient le Thouarsais, la Gatine qui avait pour principale ville Parthenay, maintenant chef-lieu d'arrondissement et le Niortais.

C'est dans le Haut-Poitou que se passent les principaux évènements qui donnent à la province une importance historique dans les annales de la France. Telle fut la victoire célèbre qui repoussait l'invasion des Sarrasins, telle aussi plus

1886

b27569

tard la désastreuse défaite qui livrait la France aux Anglais, et qui condamnait la province elle-même à subir tous les malheurs de l'invasion étrangère; elle y arrêtait dans les populations agricoles, tout un développement de bien-être, relatif sans doute et imparfait, mais attesté par plus d'un témoignage. Le Poitou n'avait pas d'ailleurs la même avance que les provinces voisines. Aussi dut-il être plus profondément atteint encore. Les guerres religieuses devaient aussi l'éprouver particulièrement. Ces funestes effets se firent sentir aux deux parties de la province.

Le Bas-Poitou répondait à la Vendée actuelle et avait pour capitale Fontenay-le-Comte. Quelques municipalités, telles que Coulanges-les-Royan, le Busseau, Saint-Pompain, Saint-Rémy, aujourd'hui comprises dans les Deux-Sèvres entraient alors aussi dans la composition du Bas-Poitou.

Mais ce n'est pas surtout dans les divisions administratives qu'il faut chercher le secret des diversités frappantes qu'on remarque dans cette province. Elles s'expliquent par des circonstances physiques que remarque déjà l'intendant d'Ablèges dans le *Mémoire concernant la généralité de Poitiers*, dressé en 1698 (1) : «Le climat, écrit-il, n'en est pas également bon, non plus que les mœurs et les inclinations des personnes; il est plus tempéré dans le milieu de la Province et environs de Poitiers. Les gens y sont plus doux et plus sociables, quoique paresseux et peu laborieux. Sur les confins du Bas-Poitou, du côté du Limousin, le climat est plus froid à cause des marais, des ruisseaux et des montagnes, et les personnes y sont d'un naturel plus grossier et plus difficile, mais beaucoup plus laborieux. La terre est plus ou moins fertile, les fruits et les commerces en sont différents, suivant la situation des lieux, partie en

(1) Ce mémoire n'a pas encore été imprimé. Il existe manuscrit à la Bibliothèque Mazarine, H. 2712.

plaines, l'autre en bois et pacages, peu de montagnes, quelques forests, ainsi qu'il sera dit par le détail cy-après. » Michelet, dans le tableau qu'il trace de la France, a écrit de son côté : « Le Poitou est composé d'éléments très divers, mais non point mélangés. Trois populations fort distinctes, y occupent trois bandes de terrains qui s'étendent du nord au midi. De là les contradictions apparentes qu'offre l'histoire de cette province. Le Poitou est le centre du calvinisme au XVIe siècle : il recrute les armées de Coligny et tenta la fondation d'une République protestante ; et c'est du Poitou qu'est sortie de nos jours l'opposition catholique et royaliste de la Vendée. La première époque appartient surtout aux hommes de la côte, la seconde, surtout au bocage Vendéen. » L'explication de Michelet n'est pas entièrement satisfaisante. Les populations de la côte nord, rapprochées soit de la Loire-Inférieure, soit de Maine-et-Loire, sont fort loin de représenter l'élément avancé, et les populations, côtières ou non, qui se rapprochent de la Charente-Inférieure et forment le sud de la Vendée, présentent au contraire ce dernier caractère. Les divisions marquées par le bocage, la plaine, le marais, n'en ont pas moins, comme on le verra, une importance décisive au triple point de vue moral, économique et même politique.

La comparaison que j'établis entre le passé et le présent pour la condition des populations rurales, — lorsqu'il ne paraît pas nécessaire par des raisons spéciales de remonter plus haut, — a pour point de départ le moment où l'ancien régime encore debout va faire place à un ordre nouveau. C'est en effet à ce moment que je voudrais esquisser l'état des campagnes du Poitou de manière à faciliter une comparaison, toujours plus ou moins présente à l'esprit. On se préoccupe de savoir en quoi la situation actuelle continue ou modifie la situation antérieure, en quoi elle atteste un état soit stationnaire, soit de progrès, en admettant qu'il ne faille pas prononcer avec quelques-uns le mot de décadence.

Outre les documents généraux qui peuvent nous instruire sur l'état du Poitou vers la fin du XVIIIe siècle avant la Révolution, nous possédons des renseignements instructifs, tirés des Archives départementales. Toutes ces sources accusent la condition arriérée de la province. Dans l'échelle dressée par Necker des généralités par ordre de population et de richesse, le Poitou occupe un des derniers rangs. Même avant cette horrible disette de 1785, qui laissa dans le pays un lugubre souvenir, Necker écrivait : « Exposons avec candeur aux yeux du père de la patrie, le dépérissement de cette province, disons-lui que, dépourvue de communications dans une grande partie de son territoire, elle languit sans commerce et sans vigueur ; qu'énervée par la misère et attaquée de maladies épidémiques, elle a la douleur de voir décroître chaque année sa population et ses ressources, que cette diminution désastreuse est sensible au point que nombre de propriétaires, ne trouvant plus, à quelque prix que ce puisse être, ni fermiers, ni colons pour faire valoir leurs terres, sont obligés de les laisser incultes. »

Arthur Young ne donne pas une meilleure idée de la province. Il l'apprécie même d'une façon encore plus défavorable, et, comme il lui arrive plus d'une fois, sans les nuances qui pourraient servir à atténuer la rigueur de ses jugements : « Le Poitou, selon ce que j'en vois, est une vilaine et pauvre province, pour laquelle on n'a rien fait; elle semble manquer de communications, de débouchés, de mouvement de toutes sortes, et elle ne produit pas en moyenne la moitié de ce qu'elle devrait produire. » Il trouve pourtant le Bas-Poitou meilleur et plus riche. Il appelle Poitiers une des villes les plus mal construites qu'il ait vues en France, vaste, irrégulière, ne contenant presque rien de remarquable, sauf la cathédrale, et cette promenade récemment créée et qui porte le nom de l'intendant Blossac.

Peu favorisé de tant de manières, le Poitou était aussi une des provinces les plus mal traitées par l'impôt. Le sel, si nécessaire à l'agriculture et à la vie des campagnes semblait faire exception par le texte des ordonnances, mais ce texte était illusoire. En 1549, le roi avait donné des lettres patentes qui adoptaient le vœu et les offres de la province pour la suppression des greniers à sel, mais il se réservait le droit de quart et de demi-quart. Les exactions des fermiers de ce droit avaient excité de nouvelles plaintes. Alors avait eu lieu un acte plus décisif qui s'appliquait au Poitou, à la Saintonge et à l'Aunis, par lequel Henri II se déterminait à leur accorder la faculté de racheter l'impôt. Il est déclaré par une sorte de contrat avec les députés des États, contrat *perpétuel et irrévocable*, est-il dit, que « S. M. vend, quitte, cède, délaisse et transporte le droit de quart et demi-quart du sel èsdits pays, et permet de franchement et librement vendre, débiter, troquer, échanger, distribuer et transporter tant par mer que par rivière et par terre, ledit sel, tout avoir que bon leur semble. » Vaines déclarations ! Les fermiers de la gabelle ne cessèrent, par toutes sortes de chicanes, d'empiéter sur les privilèges de la province. Le Poitou se défendit de son mieux. Un arrêt du conseil du roi, rendu en 1773, révoqué en 1774, rétabli en 1786, venait d'accorder aux traitants le privilège exclusif d'approvisionner les dépôts de sel situés sur les frontières des provinces réduites à cinq lieues des pays de gabelle. La province poursuivit de nouveau la révocation de cet édit. Pour se faire une idée des charges qui accablaient la propriété rurale, on peut voir ce qu'en disent les économistes comme Beaudeau et les auteurs des *Ephémérides du citoyen*. On cite en Poitou une métairie où le fisc prend 348 livres et où le propriétaire n'en reçoit que 238; et cependant ses colons ne lui coûtent guère ; dans cette métairie du Poitou, qui rapporte 8 sous par arpent, les 36 colons consomment chacun par an, pour 26 francs de seigle, pour 2 francs de

légume, huile et laitage, pour 2 francs 10 sous de porc, en tout, par année et par personne, 16 livres de viande et 36 francs de dépense totale. En effet, ils ne boivent que de l'eau, ils s'éclairent et font de la soupe avec de l'huile de navette, ils ne goûtent jamais de beurre, ils s'habillent de la laine de leurs troupeaux, et du chanvre qu'ils cultivent : ils n'achètent rien, sauf la main-d'œuvre des toiles et serges dont ils fournissent la matière (1).

Sombre pays ! La sorcellerie y a toute une histoire lugubre et sanglante. Les mœurs dans certaines parties présentent un caractère de rudesse sauvage. Les habitants des marais séjournent dans les huttes les plus misérables. Un voyageur, Jouvin, de Rochefort (2), traverse le pays en 1672, et décrit ces tristes cabanes qui n'avaient pas changé au XVIIIe siècle, et dont « les murailles, le toit et la porte même n'étaient que de paille, et où le vent passait dans ces temps d'hiver. » Après la disette de 1785, on voit encore en 1787 la récolte médiocre, et tout à fait mauvaise en 1788. Ces accidents naturels avaient une influence incalculable sur le sort de ces populations privées le plus souvent des ressources du commerce.

Tout atteste dans cette fin de siècle la décadence, non sans quelques efforts pour en sortir. On avait entrepris sous Henri IV quelques travaux utiles pour dessécher les marais de la côte ; mais, à partir de la seconde moitié du règne de Louis XIV, ils sont abandonnés. Le port des Sables-d'Olonne, autrefois actif et prospère, s'était tout à fait encombré ; la mer avait même détruit une partie de la ville. Depuis vingt ans les signes d'une activité nouvelle commençaient pourtant à se montrer. Le port des Sables sort de ses ruines ; de nouveaux dessèchements rendent

(1) V. Taine, *Origines de la France contemporaine.* t. I.

(2) *Voyage d'Europe*, cité par M. A. Babeau, *la Vie agricole dans l'ancien régime.*

à l'agriculture quelques milliers d'hectares. C'est le moment où l'intendant, comte de Blossac, vient de doter la ville de Poitiers, de la promenade qu'on admire encore. Quatre routes de première classe, de Paris en Espagne, de Poitiers à Bordeaux, de Poitiers à la Rochelle, et de la Rochelle à Nantes se terminent sur une longueur de quatre-vingts lieues ; seize routes de seconde classe, douze de troisième sont commencées. La Généralité possède en tout 700 kilomètres de routes ouvertes ; mais on va voir combien ces routes étaient insuffisantes. Le Poitou en a onze fois plus aujourd'hui, et la viabilité a encore des progrès à y faire.

Ces tentatives de régénération qui ne touchaient pas aux vices essentiels du régime étaient toutes partielles et laissaient subsister les sujets de plaintes. On le vit lorsque la Généralité de Poitiers envoya ses représentants à l'Assemblée provinciale de 1788. Disons un mot de cette Assemblée où les vœux des campagnes allaient être portés et où ils tiennent même une grande place. Elle réunissait la Généralité de Poitiers qui comprenait alors une partie de la Charente, et se divisait en neuf élections formant aujourd'hui douze arrondissements. Quarante-huit membres composaient l'Assemblée, parmi lesquels on remarque plusieurs noms d'une assez grande notoriété, comme ceux de Redon de Beaupréau, de Pougeard du Limbert, de Creuzé de la Touche, personnages appelés à remplir de hautes fonctions sous les régimes qui allaient suivre ; Creuzé de la Touche devait en outre appartenir à l'Institut. Les procureurs syndics élus étaient, pour les deux premiers ordres, un ami de Malesherbes, le baron de Lézardière, père de la célèbre mademoiselle de Lézardière, et, pour le tiers-état, M. Thibaudeau, avocat à Poitiers, l'auteur de l'*Histoire du Poitou*, qui fut élu plus tard à l'Assemblée constituante. Si plusieurs de ces députés rappelaient surtout les traditions de l'ancien régime, la majorité était animée de vues réformatrices

qu'une minorité était toute disposée à porter plus loin. Le clergé lui-même, surtout celui qui vivait dans les campagnes, partageait les vœux d'amélioration formés par les paysans. En 1789, les premiers membres des autres ordres qui se rendirent dans l'Assemblée du tiers-état devaient être trois curés du Poitou. Leurs paroles, qui d'ailleurs peignent l'époque, ont mérité d'être recueillies par l'histoire : « Nous venons, disait l'un d'eux, empruntant le langage du temps, *précédés du flambeau de la raison*, conduits par l'amour du bien public, nous placer à côté de nos concitoyens, de nos frères, nous accourons à la voix de la patrie qui nous presse d'établir entre les Ordres, la concorde et l'harmonie d'où dépend le succès des États généraux. Puisse cette demande être accueillie par tous les Ordres avec le même sentiment qui nous le commande !.. Puisse-t-elle être généralement imitée ! » — Le procès-verbal ajoute que la salle retentit d'applaudissements ; on se pressait auprès des curés du Poitou ; on les embrassait. Le lendemain, plusieurs ecclésiastiques, ayant encore à leur tête un curé du Poitou, se rendirent à la même assemblée et y furent reçus avec le même enthousiasme (1). La constitution civile du clergé allait éteindre ce beau feu. L'évêque de Poitiers, M. de Sainte-Aulaire, qui avait eu aux États généraux la même attitude favorable aux réformes qu'à l'Assemblée provinciale, dont il était le président, prit la parole dans la séance du 5 janvier 1791, quand les évêques qui appartenaient à l'Assemblée, furent appelés à prêter serment ou à quitter leurs sièges ; il dit au nom de ses collègues ; « J'ai soixante-dix ans et j'en ai passé trente-cinq dans l'épiscopat, où j'ai fait tout le bien qui est en mon pouvoir. Accablé d'années et d'infirmités, je ne veux pas déshonorer ma vieillesse, je ne veux pas prêter un serment qui »... Le tumulte couvrit sa voix. Déclaré déchu et rem-

(1) L. de Lavergue : *Histoire des Assemblées provinciales.*

placé dans son évêché, il partit pour l'émigration, où, dit-on, il mourut pauvre. Les campagnes devaient être entraînées dans les mêmes résistances. Remarquons que le Poitou eut à souffrir cruellement à plusieurs reprises des discussions religieuses ; d'abord, à l'époque des guerres du protestantisme, qui le divisèrent profondément et amenèrent sur lui le fléau de la guerre : deuxièmement, lors de la révocation de l'Édit de Nantes qui frappa ses industries, ses draperies notamment, et en troisième lieu par la guerre Vendéenne qui mit ses paysans aux prises les uns avec les autres ainsi qu'avec l'armée républicaine, et qui ruina momentanément son agriculture.

Les observations que nous venons de présenter sur l'état du Poitou avant la Révolution ont un caractère trop général pour nous dispenser des indications plus particulières qui peuvent éclairer la situation économique de la province. C'est ce supplément d'informations qui nous est fourni surtout par les mémoires qu'adressèrent en 1788 à la commission intermédiaire de l'Assemblée d'Élection de Fontenay-le-Comte trente-et-une paroisses de l'élection. La plupart appartiennent au département actuel de la Vendée, quelques-unes à celui des Deux-Sèvres. C'est le Bas-Poitou qui y est en jeu, mais sur la plupart des points qui y sont indiqués la situation était la même dans les deux parties qui composaient la province (1). On peut affirmer que ces documents sont plus abondants en renseignements précis que les fameux cahiers des États-Généraux. Les idées générales y tiennent beaucoup moins de place. Il ne s'agit guère que des faits qui concernent la localité, liés le plus souvent, il est vrai, au système administratif et fiscal de la France. Les habitants des campagnes ne parlent ni des différents

(1) On doit la publication de ces extraits considérables, des manuscrits restés enfouis dans les archives de la Vendée, à M. Eugène Louis, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon.

ordres à réformer, ni des changements à opérer dans la constitution de l'État, ni de la liberté de conscience, ni de la liberté de la presse; ils n'ont que des horizons bornés, et ne forment que des vœux modestes, mais ils les expriment avec la sincérité la plus ferme et la plus résolue... Il est d'ailleurs un principe qui ne manque guère d'être affirmé avec énergie, c'est celui de la justice et de l'égalité dans l'impôt. Sur ce point les idées des habitants des campagnes, auteurs avérés de ces mémoires qui ne portent pas la trace de la main des avocats et des gens de loi, sont très arrêtées, et les sentiments aussi nets qu'unanimes. On peut voir en parcourant les vœux de ces municipalités, qu'une partie en a été réalisée, tandis que d'autres pourraient encore être renouvelés aujourd'hui. Les vices de la taille et ses inégalités sont montrés en détail. On semble attendre une égalité presque parfaite de l'établissement d'un cadastre général, qui ne devait pas avoir lui-même cet heureux résultat. Ces mémoires signés par des cultivateurs, des prêtres, des habitants notables à divers titres, distinguent ceux que l'impôt n'atteint que faiblement dans leurs biens et ceux qui sont taxés à taille rigoureusement. Les pays d'élection, comme le Poitou, n'avaient pu se dérober à ce que l'impôt de capitation avait de dur pour les pauvres laboureurs en stipulant le paiement d'une somme pour toute la province. Le vingtième, indiqué dans ces mêmes mémoires avec son chiffre pour chaque paroisse, pesait particulièrement sur le Poitou. Etabli en 1749, il avait été successivement doublé et triplé, mis sur les revenus de toute espèce, fonciers, mobiliers, industriels, et ne demandait pas alors à la province moins de 2,300,000 livres sur lesquelles le clergé qui payait le don gratuit pour en être exempté, donnait 492,000 livres. Le bureau des vingtièmes de l'Assemblée provinciale s'en occupa dans la session tenue à Poitiers, du 12 novembre au 12 décembre 1787. Il suppliait le roi de jeter un regard de bonté sur le Poitou,

sur la stérilité de son sol, sa dépopulation qui augmentait de jour en jour, sur l'augmentation de 350,000 livres, qu'il avait éprouvée sur les vingtièmes depuis 1772, et le conjurait de ne pas exiger au delà de ce que la province pouvait actuellement supporter.

Nous trouvons dans les mêmes Mémoires autre chose que les plaintes ordinaires au sujet de l'aggravation apportée par les collecteurs au recouvrement des impôts. On réclame plus de régularité et moins d'arbitraire local. Les municipalités qui s'occupent de signaler les voies et moyens n'en sont pas à demander que l'État fasse percevoir les impôts par ses agents directement nommés par lui ; elles voudraient investir l'Assemblée provinciale du pouvoir de faire recouvrer les subsides, pouvoir qu'elle transmettrait aux assemblées d'élections. Telle est la base d'un projet dont plusieurs articles avaient pour objet de constituer des garanties en faveur des contribuables. Un des articles stipule la faculté de payer successivement le montant des contributions au lieu de les acquitter en une seule fois.

C'est particulièrement sur les impôts payés en services personnels qu'abondent les indications contenues dans les papiers empruntés aux Archives départementales du Poitou. On s'explique l'amertume de ces plaintes. En effet, aucune des rigueurs de la corvée n'avait été épargnée aux paysans de ces contrées placées dans des conditions qui la rendaient encore plus pénible à supporter. Ils en avaient subi les aggravations lorsque, revenant sur l'édit du conseil du roi qui en 1689 l'avait réduite au maximum de douze jours de travail, le contrôleur général Orry la ramenant presque à l'ancienne servitude du corvéable à merci, la fixait à trente journées de travail pour chaque contribuable, y enrôlait jusqu'aux enfants des deux sexes, interdisait d'une façon absolue le rachat moyennant argent, et donnait à ces mesures impitoyables la plus dure des sanctions dans l'amende et dans la prison. La plupart des intendants, plus

voisins des populations, tempéraient, il est vrai, dans l'application ce qu'il y avait d'inexorable dans ces instructions ministérielles ; les ingénieurs tiraient de la corvée le meilleur parti possible en évitant le plus souvent de la surcharger outre mesure ; mais ces adoucissements étaient aussi intermittents, qu'incertains ; quelques intendants s'avisèrent même d'ajouter aux rigueurs, et dans l'un et l'autre cas, la corvée conservait les défauts qui lui étaient inhérents. Ajoutons même que certains administrateurs parurent s'appliquer à en atténuer les abus les plus évidents moins pour en amener la progressive abolition que pour en perpétuer l'existence qu'ils considéraient comme liée d'une manière indissoluble à la confection des chemins. Le Poitou devait en outre conserver la corvée plus longtemps que beaucoup d'autres provinces. A la fin du XVIIIe siècle, l'intendant de Blossac réduisait, à l'exemple de M. de Tourny, le célèbre intendant de Bordeaux, la corvée à douze jours de travail, qu'il divisait en deux saisons, printemps et automne, pour retenir le paysan moins longtemps éloigné de sa demeure. Mais il résulte des ordonnances et de la correspondance restées manuscrites de M. de Blossac, qui se trouvent à Poitiers, que cet administrateur, dont le nom est resté populaire par d'autres services, fut un défenseur constant de la corvée. S'il l'adoucit à certains égards, il l'étendit à des catégories qui en étaient exemptes. Ainsi il l'imposait aux villes comme aux bourgs et villages, contrairement à la règle suivie dans la plupart des Généralités. Il l'appliquait, sans limitation de distance, à toutes les paroisses, en se servant de ces mots trop vagues : « les plus à portée des ouvrages », au moment même où plusieurs in-

(1) Discours de rentrée par M. Ducrocq, doyen honoraire de la Faculté de droit de Poitiers, professeur de droit administratif et d'économie politique (1881). M. Ducrocq a consulté les manuscrits que nous indiquons ici et en a tiré de précieux renseignements que nous mettons à profit.

tendants fixaient le maximum à trois, même à deux lieues. Il est vrai que d'autres, enchérissant sur les instructions ministérielles, la portaient jusqu'à sept lieues de la localité où le paysan résidait. Dans le Poitou, les corvéables récalcitrants, absents ou négligents, devinrent l'objet de pénalités, non compensées suffisamment par les gratifications aux plus laborieux. Le grand nombre des exemptés ne fit qu'aggraver la situation de ceux qui avaient à supporter tout le fardeau. Ces rigueurs irritèrent plus encore qu'elles ne réussirent à effrayer les campagnards. On eut à signaler des actes de rébellion. En 1769, les habitants de la paroisse d'Archigny refusent de faire les corvées qui leur sont imposées sur une portion de la route de Chatellerault à Limoges; ils repoussent et maltraitent les cavaliers de la maréchaussée, et cela quand l'intendant de la généralité de Caen, M. de Fontette, introduisait le rachat de la corvée (1757-1758). Quelques années après, dans la Généralité de Limoges plus voisine du Poitou, c'était Turgot qui donnait à la réforme de la confection des chemins, une importance toute nouvelle. Enfin arrivait le moment où devenu ministre il s'autorisait de sa propre expérience et de l'opinion conforme à la sienne, d'administrateurs tels que Daniel et Charles Trudaine, tel que l'illustre ingénieur Perronnet, pour promulguer le fameux édit de 1775. Par une curieuse et choquante exception l'intendant du Poitou n'en persista pas moins à trouver suffisantes les concessions qu'il avait faites à l'esprit réformateur, il opposa de véritables fins de non-recevoir à la circulaire du contrôleur général, qui prescrivait aux intendants la substitution de l'impôt en argent à la corvée, condamnée désormais de tous les côtés non-seulement comme dommageable aux paysans qui la supportaient, mais comme contraire aux intérêts généraux par la cherté et par l'imperfection des travaux. Dans la même pièce manuscrite on peut lire que le changement proposé « offrait, il est vrai, un grand soulagement à la classe du peuple qui a

le plus besoin de secours, mais qu'il présentait un grand nombre de difficultés pour son exécution. » Consulté enfin par Necker, l'intendant, plus à l'aise qu'avec Turgot, avoue avec grâce « qu'il tient un peu à l'ancien temps »; il montre en réalité qu'il y tient beaucoup. Il affirme « les succès de la corvée, la bonté de la méthode pour l'avancement des ouvrages » et fait, non sans ironie, la critique des « clameurs répétées par la tendre humanité qui ont touché le cœur d'un ministre compatissant » (1). Le successeur de M. de Blossac facilitait la substitution du travail salarié au travail servile au moins dans quelques parties du Poitou. Le bureau des travaux publics de l'Assemblée provinciale en fait foi par ces paroles : « Pendant longtemps les travaux des routes n'ont avancé qu'à pas lents. La corvée, n'offrant que des bras qui se remuaient à regret, sans ensemble, sans intelligence et sans intérêt, ne permettait pas de mettre dans les travaux l'activité et la perfection qu'on y remarque aujourd'hui. C'est surtout au zèle de M. de Nanteuil, intendant de cette province, que nous devons la résolution heureuse qui, depuis quelques années s'est opérée dans cette partie de l'administration. — Faut-il en conclure avec M. Léonce de Lavergne, dans son livre sur les Assemblées provinciales, que la corvée avait été abolie partout dans le Poitou ? Le remplacement en argent n'est pas en réalité une mesure partout en vigueur d'après les papiers d'Archives que nous avons sous les yeux. Ainsi, en 1787, Beaulieu-sur-Mareuil offre les mêmes services en nature que l'année précédente, « les métayers, le même nombre de chariots, les journaliers, le même nombre de journées, les propriétaires, le même secours... On voit pourtant que dans d'autres localités la substitution de l'impôt en argent et du travail salarié vient de s'opérer. A Saint-Hermand on constate, cette année là même, le rempla-

(1) *Id.*, *ibid.*

cement de la corvée de 1787 (elle subsistait donc encore cette année là) par l'imposition de 860 fr. payée par la paroisse. On doit sur le témoignage des mêmes mémoires reconnaître enfin que la corvée, exécutée avec plus d'intelligence, avait créé plusieurs bonnes routes, quelques unes mêmes dans des conditions remarquables de solidité, comme cette partie de route considérable mettant en communication la Rochelle et Nantes, qui s'étendait depuis le passage de Moreilles jusqu'à la ville d'Aligre.

Au milieu des jugements les plus défavorables portés sur les impôts existants, on est frappé de ne rencontrer dans ces mémoires rien qui concerne la dîme. On le conçoit facilement lorsqu'ils portent la signature du curé, mais il s'en faut qu'il en soit toujours ainsi. Etait-elle moins onéreuse dans le Poitou que dans telle autre province, ou bien les populations la payaient-elles avec moins de répugnance par dévouement pour le clergé ? En fait cette sorte de taxe s'était modérée, et ce silence semblerait confirmer les paroles du voyageur anglais qui se montre en général si sévère pour les abus féodaux : « Quant au clergé et aux dîmes, je lui dois, écrit Arthur Young, une justice à laquelle le nôtre ne peut prétendre. Quoique le dixième ecclésiastique fût exigé plus sévèrement en France qu'en Italie, il ne l'a jamais été pourtant avec cette dégoutante avidité qui le distingue en Angleterre. Prélevé en nature, cet impôt, comme mes voyages me l'ont appris, n'atteignait jamais un dixième du produit, il n'était même que le 12e, le 13e et même le 20e. Nulle part les nouvelles cultures n'y étaient sujettes; ainsi les navets, les choux, le trèfle, la chicorée, les pommes de terre, etc. Dans beaucoup d'endroits, les prairies étaient exemptes, de même que les vers à soie. Les oliviers étaient imposés quelquefois, libres le plus souvent. Les vaches ne payaient rien; les agneaux seulement du 12e au 25e, la laine rien. On ne connaît pas chez nous cette modération dans la perception de cette taxe odieuse. » Ar-

thur Young prend même le parti du clergé français non pas au point de vue de ses privilèges, mais de la moralité. « On a supposé, dit-il, en Angleterre, que le clergé français avait mérité son sort par sa mauvaise conduite; cette idée n'est pas juste. Il est improbable, impossible plutôt qu'un corps si nombreux, possédant de grands revenus, ait été exempt de vices, mais il garde toujours, ce qui est plus rare en Angleterre, une décence très grande. On ne trouve pas dans son sein des braconniers, des chasseurs de renards qui, après avoir suivi les chiens toute la journée, donnent le soir à la bouteille, et sortant de table, gardent à peine assez d'aplomb pour la chaire. On n'a jamais vu en France comme chez nous demander par affiches : « Une cure dans un pays giboyeux, où le service fut peu assujettissant et le voisinage agréable ». « Le véritable exercice d'un curé de campagne, ajoute Young, c'est l'agriculture (je crois qu'il veut dire l'horticulture) qui, demandant de la vigueur et de l'activité, fatigue assez pour donner au bien-être son meilleur assaisonnement. Un curé chasseur, comme il arrive souvent en Angleterre, peut être un brave homme, un *bon garçon*; mais certes une semblable occupation, la vue de comédies obscènes, les pirouettes de la gigue au milieu d'une soirée, ne semblent pas les objets auxquels ont dû être affectées les dîmes. » Le clergé des campagnes justifiait assez bien en Poitou cette appréciation favorable.

Les pièces d'archives auxquelles je viens de me référer nous font connaître avec une précision que n'égale aucun autre document, l'état des routes, de l'agriculture et de la charité dans ces campagnes. Intéressants pour l'histoire locale, les cahiers du Bas-Poitou jettent plus d'une fois du jour sur l'histoire générale. Ils confirment sur l'état des routes ce qu'on trouve indiqué d'une manière plus générale dans un autre document récemment tiré des Archives nationales, — les Procès-verbaux des séances du comité d'administration de l'agriculture au contrôle général des

finances (1) pour les années 1785, 1786 et 1787. On y rencontre l'expression des mêmes vœux énoncés par la province pour améliorer son système de viabilité. Nanteuil, l'intendant de Poitiers, lui envoie le mémoire rédigé à ce sujet par un ecclésiastique de Confolens. L'intendant Nanteuil promettait de donner toute son attention aux routes dans l'État de Poitiers, il ajoute à cette promesse l'indication d'autres réformes comme l'établissement d'une Société d'agriculture à Poitiers, et l'annonce de quelques essais heureux de culture : tels étaient le maïs et le turneps qui venaient d'être d'un grand secours dans le Poitou lors de la dernière disette. Les mémoires des municipalités du Bas-Poitou montrent que pour les voies de communication le pays avait positivement perdu sur plus d'un point. Une bonne route conduisait autrefois de Fontenay-le-Comte à Maillé. Par la communication avec la Sèvre et avec la mer, elle intéressait également le transport des blés dans diverses régions, et le mouvement des échanges avec La Rochelle, ainsi que le commerce du bétail de Fontenay-le-Comte. Cette route était détériorée. Le chemin, si vivement réclamé entre Fontenay et Maillé, n'est plus aujourd'hui qu'un chemin vicinal semblable à tous les autres ; mais il aboutit à la route nationale entre Fontenay et Niort, et il est remplacé, dans le reste de son parcours, par le chemin de grande communication entre Rochefort et Feymoreau. La municipalité de Maillezais, commune d'une certaine importance, n'avait qu'une communication par terre. Elle en a aujourd'hui plusieurs qui facilitent les relations avec les communes voisines et avec les principales villes de commerce des environs.

La question des chemins dans les campagnes poitevines a une telle importance, elle tenait à un tel point à cœur aux

(1) L'Administration de l'agriculture au contrôle général des finances (1785-1787), par MM. A. de Foville et H. Pigeonneau, 1 vol. in-8°.

habitants à la veille de la Révolution, qu'on nous permettra d'y insister. N'est-ce pas un fait curieux et triste par exemple qu'au milieu des gênes excessives causées par l'absence des chemins ruraux, les paysans contribuassent eux-mêmes à détruire ceux qui existaient en les mettant en labour? Contre cette habitude abusive de labourer les chemins, les ordonnances de police et les exhortations les plus pressantes demeuraient également impuissantes. Le léger avantage de cultiver quelques sillons de plus l'emportait aux yeux de ces campagnards ignorants sur l'intérêt beaucoup plus grand qu'ils auraient eu à une circulation plus commode et plus étendue. Rien de plus lamentable que la description de ces sortes de voyages à travers les terres. Les levées des canaux qui permettaient seuls d'aller d'une paroisse à une autre, offraient à chaque pas des précipices pendant six ou huit mois de l'année. Les relations cessaient entre les localités voisines qui se voyaient condamnées à un sombre et dommageable isolement. Si, sous l'empire de la nécessité, on voulait passer outre, les charrettes s'embourbaient et se brisaient au milieu des champs, les bœufs étaient écornés, estropiés et même étouffés, les denrées avariées ou perdues ; les cavaliers, tombés sous leur cheval, enfoncés dans la boue, risquaient de se noyer dans les canaux. Pour remédier à un mal si extrême les fonds manquaient, bien souvent parce que ceux qui auraient dû acquitter les subsides étaient exemptés ou s'exemptaient, ce qui ramenait cette éternelle question de la répartition des charges posée de tant de manières et faite par là pour remuer plus que toute autre les populations campagnardes. Exemple : pour réparer le pont de Saint-Hilaire sur l'Authise il en coûterait 8,000 livres. Les habitants se déclarent hors d'état de subvenir pour une telle somme, et offrent 1,000 livres, à condition qu'ils seront autorisés à *faire imposer les gros décimateurs et autres seigneurs propriétaires de la paroisse.* Le même langage reparaît à l'oc-

casion des rivières qu'il s'agissait de rendre navigables. Pour voir à quel point l'agriculture souffrait du manque des communications par eau, il suffirait de jeter les yeux sur les vœux de quatre municipalités, aujourd'hui comprises dans le département des Deux-Sèvres, et qui appartenaient alors à l'Élection de Fontenay-le-Comte. Écoutez maintenant ceux de Coulanges-les-Royaux, se plaignant de voir donner une fausse direction à leurs cultures faute d'écoulement, et d'ensemencer en blé un sol auquel aurait beaucoup mieux convenu la culture du lin et du chanvre. Les cultivateurs, faute de pouvoir se procurer le foin à cause de l'éloignement des marais et de la difficulté des chemins, sont contraints, pendant l'hiver, de faire manger une partie de leurs pailles aux bestiaux et de se priver par là d'engrais précieux ; cause de maladie et de mort pour une partie du bétail très réduit par la même insuffisance. On appelle à grand cris des canaux de navigation pour les pays de plaine et de marais. Mais l'administration avant de s'engager à des dépenses auxquelles il n'était pas possible de faire face, n'hésitait pas à annoncer que dans cette partie du territoire nulle voie nouvelle ne devait être créée avant trente années (1). Sans doute l'attente devait être moins longue pour certaines routes, mais en réalité ce n'est que par la loi de 1836 que devait être accomplie en grande partie l'œuvre si importante et si désirée des chemins vicinaux.

Les villages n'étaient guère en meilleur état que les champs. La peinture que les mémoires font des rues mêmes des petites villes et des gros bourgs n'est pas moins triste que celles des chemins. On ne peut s'imaginer ces entassements sordides, ces rues où les gens et les voitures ont peine à avancer. Ici encore plus d'une fois il y avait eu décadence. Les habitants de Maillezais rappelaient avec un mélange de tristesse et d'orgueil les temps où cette *capitale*

(1) Mémoire de la municipalité de Coulanges-les-Royaux.

avait un beau pavage. C'était alors que cette petite île était le siège épiscopal de La Rochelle. La description que fait d'elle-même en 1788 cette localité de deux mille habitants donne l'idée du plus misérable village. Les rues y sont impraticables ; les boues, accumulées avec les autres immondices, y deviennent à certains moments des foyers d'infection et d'épidémies de la nature la plus dangereuse. Il faudrait contraindre les propriétaires aisés à paver devant leurs maisons. Mais tous ne sont pas aisés ; l'argent manque ; conclusion qui revient invariablement la même.

L'état des cultures permet de constater les changements accomplis, changements presque toujours heureux, malgré la persistance plus d'une fois de lacunes signalées dès lors. En fin de compte on voit presque partout que de nouvelles productions végétales ont été ajoutées aux anciennes ; celles qui existaient donnent lieu aujourd'hui à un rendement supérieur. On fait plus de blé, et moins de seigle et de « baillarge », toutes les céréales donnent plus d'hectolitres à l'hectare. Des productions essayées alors souvent avec peu de succès, l'avoine, le colza, réussissent à souhait, et la vigne prospère où elle venait mal. Les fourrages se sont extrêmement développés. Voyez à ce sujet le mémoire de la municipalité de la Bretonnière, qui fait aujourd'hui partie du canton de Mareuil, dans l'arrondissement de la Roche-sur-Yon. On en recueillait une quantité assez considerable, il est vrai, mais presque tous les prés étaient entre les mains du seigneur, et le reste des habitants manquait de fourrages et de pacages pour la nourriture des bestiaux. Il n'y avait point assez de bras dans la paroisse pour donner aux terres toutes les façons nécessaires, et ces terres en exigeaient beaucoup. Dans la plupart des autres paroisses de plaine on semait deux ou trois blés de suite dans le même champ ; à la Bretonnière, et ce cas n'était pas le seul, on semait tout ou presque tout sur guéret, il n'y avait point de second blé. On constatait l'absence de bois,

la cherté du combustible, l'emploi du chaume, qui aurait dû servir comme engrais, pour le chauffage de la partie indigente de la population, enfin le manque de débouché pour le blé vendu à vil prix et la pénurie des prairies artificielles. On y faisait d'ailleurs un certain commerce de bestiaux, mais le bétail était assez rare. Les brebis seules étaient assez nombreuses, mais l'espèce était médiocre, produisant pourtant une laine de bonne qualité. Or on peut se rendre un compte très exact des changements qui se sont produits sur cette partie du territoire que je prends comme exemple. Si la nature du sol n'a pas changé, si la même terre demande encore des labours fréquents, une fumure abondante a fertilisé ce sol foncièrement riche, où l'on récolte aujourd'hui le froment, le colza, les plantes sarclées telles que la pomme de terre et la betterave champêtre. Le bois suffit à peu près à la consommation des habitants, qui trouvent un supplément de combustible dans les tiges et les racines du colza. On a crée des prairies artificielles composées de trèfle et de luzerne. Les étalons et les chevaux de gros trait qui y étaient recherchés par un nombre de sujets s'y sont multipliés, et, quant aux brebis, on en compte huit à neuf cents dans la même commune.

Quant au nombre des moutons dans le Poitou, il était déjà très considérable, mais faut-il tirer de leur multiplication moins progressive que celle des autres animaux (1) des conclusions défavorables? Je ne le pense pas. Le nombre des jachères et des espaces déserts sur lesquels on les laissait errer favorisait le nombre relatif de l'espèce ovine. Mais à quel prix? Tels étaient, en 1788, les ravages exercés sur les propriétés par ces animaux que les signataires de plusieurs mémoires, se demandent, si « malgré l'importance de cette sorte de bétail, il ne vaudrait pas mieux ne pas en avoir,

(1) D'après une statistique récente, le nombre des moutons en Vendée était de 297,485, lesquels donnaient 434,238 kilog. de laine.

que d'en posséder dans des conditions si onéreuses. » On songeait à imiter la pratique en usage déjà dans plusieurs parties du Poitou de parquer les brebis, qui présentait toutes sortes d'avantages ; le préjugé autant que la dépense y mettaient le plus souvent obstacle.

La culture du lin était à peine au début. On songeait à la répandre dans le Poitou, et elle y était recommandée par les conseils de savants expérimentés. Elle l'était aussi par l'avis exprès du Comité d'administration d'agriculture au contrôle général, dont nous avons déjà parlé. M. Coquebert de Montbret, consul général de France à Hambourg et futur membre de l'Académie des sciences, adressait au Comité un mémoire sur la fabrication et le commerce des toiles ; il faisait observer qu'une partie des toiles que la France consommait était tirée de l'étranger et qu'il y aurait, outre l'intérêt industriel, un avantage agricole à la favoriser, « cette production, n'exigeait pas des hommes uniquement occupés d'elle, puisque les tisserands ne travaillent guère que l'hiver à la fabrication de la toile, le reste de leur temps pouvait être consacré aux travaux de l'agriculture. Ce partage avait le grand avantage de les mettre à l'abri des révolutions dont les autres genres d'industrie étaient susceptibles, Si les chanvres venaient à manquer une année, les tisserands ne seraient pas oisifs, et trouveraient dans la culture de la terre des ressources que n'avaient pas les ouvriers des autres classes. Enfin la fabrication de la toile n'était pas soumise à l'empire de la mode. » C'était aussi le genre de fabrication qui convenait, selon la formule de Quesnay, à un « royaume agricole. » La culture du lin avait enfin sur toutes les autres l'avantage de convenir à presque tous les terrains, et de n'occuper la terre que trois mois. C'était principalement dans les provinces où il y avait pendant l'hiver un excédent de bras qu'on ne pouvait occuper et qui allaient chercher au loin du travail, qu'il était désirable d'encourager la culture du lin et la fabri-

cation des toiles. Tel était le Poitou, ainsi que deux autres provinces, le Limousin et l'Auvergne. « Chaque année, il sortait du Poitou, lorsque les travaux de la campagne était finis, des colonies nombreuses, qu'on pourrait occuper utilement à la fabrication de la toile. Il serait donc expédient d'envoyer dans la province des personnes intelligentes en état d'y répandre ce genre de culture et de fabrication et de l'établir dans les lieux où il y avait déjà des genres d'industries analogues. » M. de Vergennes appuyait cette proposition, et Dupont de Nemours se chargeait de rédiger une instruction sur la culture du lin.

L'avenir devait réaliser dans une certaine mesure ces heureuses promesses. La culture du lin se répandait dans plusieurs parties du Poitou, et quelques régions du marais, comme celle de Doix et de Vix donnaient à cette production un degré particulier de développement.

Le mal n'était pas seulement senti vivement, les mémoires des municipalités fournissent partout la preuve qu'on en connaissait les remèdes, et que dès lors l'obstacle était bien moins dans la routine que dans l'impuissance où l'on était de mieux faire. Il est visible que pour les signataires de ces pièces, la routine a cessé de tenir à l'ignorance. Au lieu de prétendre se justifier, elle se dénonce elle-même, et ne demande qu'à se corriger. On continue à pratiquer la jachère, mais à regret, on n'en reconnaît pas moins dans l'assolement alterne, le seul moyen de multiplier les fourrages, les troupeaux, les engrais, de même que les récoltes elles-mêmes en évitant de laisser chômer la terre. On voudrait que quelques propriétaires donnassent l'exemple et qu'ils y fussent encouragés ainsi qu'à la création des prairies artificielles. On signale les causes d'épidémies aussi fréquentes que dangereuses dans le mauvais régime auquel est soumis le bétail, mal nourri, ne mangeant une partie de l'année que de la paille, assujetti à un travail excessif. Les propriétaires et les fermiers qui l'employaient au labourage,

étaient obligés de s'en servir pour faire conduire leurs blés à des distances considérables, afin d'en trouver le débit, et de faire chercher, également au loin, les bois, les vins et les autres denrées.

Nous pouvons voir à quel point, à cette date le bétail malade était mal soigné. Le contraire formait l'exception. Les vétérinaires manquaient. On demandait à l'administration d'en former pour les campagnes, et jusque-là les animaux restaient livrés à des maréchaux et à d'autres empiriques. L'espace manquait au bétail enfermé dans des étables étroites. L'air vicié par le fumier qui y séjournait devenait pour les animaux une cause de dépérissement et de maladie. On s'adressait aux propriétaires riches pour donner l'exemple de l'amélioration des bergeries. On appelait l'attention sur le choix des béliers pour la reproduction de l'espèce. Tout était tourné au progrès ; il ne manquait que les moyens de l'accomplir.

Tels sont les principaux traits qui marquent la triste situation du Poitou en 1788. Les circonstances accidentelles venant se joindre aux causes permanentes qui la maintenaient, l'avaient encore aggravé. Un fait suffit à tout dire : On en est même, faisait remarquer Necker, à abandonner la culture. « Les métayers abdiquent » dit l'un de ces mémoires, et tous répètent, commentent la même chose en d'autres termes. Les propriétaires ne recevant plus leur fermage, et peu pourvus d'avances, étaient hors d'état de continuer. De là, un redoublement de misère, une mendicité effroyable, peu de secours pour la soulager de la part des habitants plus aisés, et nulle assistance organisée. Les sources même s'en étaient taries. Les indications fournies par les mémoires ont ici à la fois un grand intérêt local et une portée réelle relativement à l'histoire de l'assistance. On voit se manifester une situation singulière et fâcheuse pour les populations rurales : les fondations de la charité du moyen âge ont presque toutes disparu et la bien-

faisance moderne n'a pas encore reçu son organisation. Dans la commune de la Bretonnière, où les nécessiteux abondent, nulle maison riche, pour tout fonds de secours 50 francs que le curé distribue. Mêmes souffrances, même pénurie des ressources de l'assistance dans d'autres communes. D'où vient cette absence des moyens de secours ? De l'application de mesures qui résultent d'une centralisation absorbante, d'une action administrative qui s'exerce en accaparant les ressources des fondations, distribuées naguère aux campagnes, pour en faire profiter les villes. Plusieurs de ces fondations remontaient aux comtes de Poitou. Leurs libéralités n'avaient quelquefois qu'un défaut, celui de dépasser la mesure. Telles de ces distributions allaient même aux personnes aisées. La fondation de Maillezais en était la preuve. Depuis le XIIe siècle, l'abbaye distribuait deux fois par semaine à toute personne qui se présentait « pauvre ou riche », deux livres de pain et d'autres denrées. Le revenu qui permettait ces libéralités avait été brusquement attribué aux hôpitaux de Fontenay et de la Rochelle. Ainsi avaient disparu les deux aumônes considérables appelées la *Fête* lesquelles montaient à près de cent tonneaux de blé. Ce fut le signal d'une mendicité presque générale dans la campagne. Ce qui rend ici plus amères les doléances des municipalités, c'est que ces mêmes établissements hospitaliers des villes enrichies aux dépens des campagnes refusaient, déjà encombrés sans doute, de recevoir leurs pauvres et leurs malades. A Mareuil, une ferme nommée l'Aumônerie, donnait aux malheureux le droit de logement et de soupe. Le revenu en avait été transféré à l'Hôtel-Dieu de Luçon par un arrêt du conseil (1695). Du moins la pauvre campagne dépossédée s'y réservait-elle la faculté d'y occuper quatre lits. La commune de Busseau, qui fait entendre les mêmes plaintes sur le ton le plus lamentable, n'ose pas blâmer ces mesures, de peur de déplaire au gouvernement. En face d'une crise qui cause de

cruelles souffrances, elle s'écrie : « La paroisse avait dans son sein même un moyen de subvenir à la nécessité de ses plus pauvres habitants dans une aumône de 52 boisseaux de blé, seigle, que faisaient distribuer annuellement les prieurs-seigneurs du lieu, mais nos rois *par des vues de bienfaisance supérieures*, et sans doute plus agrandies, ont réuni cette aumône à l'hôpital de Fontenay. Cette réunion a laissé les pauvres et les infirmes de Busseau d'autant plus dénués de ressources que la trop grande distance, les frais et la peine du transport, ainsi que la difficulté d'y être admis et une extrême répugnance pour ce genre d'établissements, les rendent comme nuls pour les habitants de cette paroisse. La campagne demandait le retour à l'ancien état ou une compensation qu'elle n'obtenait pas davantage. On s'ingéniait à chercher des palliatifs comme les travaux publics, qui ne s'offraient guère d'une manière effective. En vain plus d'une municipalité demande avec celle de Chaillé-les-Marais, qu'on employe les pauvres à la confection des chemins, au curage des canaux et des chaussées, au nettoyage des villes. Les vœux de subsides pour ce genre d'emploi, n'avaient pas meilleur succès que celle qui réclamaient simplement des secours à distribuer en aumônes.

L'appel à l'intervention gouvernementale ne s'arrêtait pas à ces réclamations qui ne manquaient pas de prétextes dans l'équité. Il va beaucoup plus loin, et l'on voit poindre sous plus d'une forme, ce qu'on a appelé depuis l'idée de l'État-Providence. Les mémoires du Bas-Poitou adressés à l'Assemblée de 1788, sont remplis de cette pensée que c'est une des attributions du gouvernement, d'indemniser les cultivateurs qui ont fait des pertes, souffert par exemple des épizooties ou des intempéries. C'est ce qu'ils appellent des *remises*. Lorsqu'on voit Saint-Hilaire-sur-l'Authise, se répandre en doléances sur ce que ces *remises* accordées en effet ne soient que de 235 francs en présence d'un bilan qui établit les pertes à un chiffre fort supérieur, on dirait qu'il

s'agit d'une dette qu'un créancier de mauvaise volonté ne consent à acquitter qu'en se faisant prier et en retenant une partie de la somme.

Les cahiers des États généraux en 1789 renouvelaient les vœux que nous avons vu émettre en 1788 et en étendaient beaucoup la sphère. La Révolution les réalisait et même au delà, sans remédier pourtant à toutes les imperfections signalées. On va voir quels ont été les effets produits dans le Poitou, sur le régime de la propriété et sur la condition des personnes pour ce qui forme aujourd'hui le département de la Vendée.

Henri BAUDRILLART.

LA MARINE ET LES COLONIES

SOUS LOUIS XIII

I

C'est une vérité banale que le cardinal de Richelieu fut le restaurateur, on peut même dire le créateur de la Marine française, dont il était chef immédiat sous le titre de Grand-Maître de la navigation. Et son œuvre est apparue aux générations suivantes, d'autant plus grande, que l'état où nous étions sur mer, au début du règne de Louis XIII, était plus bas. En 1629, nous proposons un « règlement de mer » aux Anglais, mais il n'est pas possible d'y donner suite « parce qu'ils ne veulent condescendre à aucune égalité entre le pavillon du roi et le leur ». N'osant leur refuser le salut, et ne voulant cependant pas l'accorder, notre gouvernement décide que les vaisseaux français navigueront sous pavillon Hollandais. En 1689, une ordonnance de Louis XIV décide que : « les vaisseaux de S. M. lorsqu'ils rencontreront ceux des autres rois, portant des pavillons égaux aux leurs, se feront saluer les premiers, et les y contraindront par la force, s'ils en faisaient difficulté ». On voit le chemin parcouru en soixante ans.

A l'époque du siège de la Rochelle, le roi d'Angleterre était traité de « Roi de la mer », et Buckingham appelait

LES POPULATIONS AGRICOLES DU POITOU

LE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

I

Caractère général des populations. — Mœurs. — Instruction.

On ne saurait ramener les populations habitant le département de la Vienne (qui appartenait dans sa plus grande partie à l'ancien Haut-Poitou), à un type tout à fait uniforme. On doit d'abord y distinguer la partie détachée de l'ancienne Touraine, laquelle a fourni plus du septième du territoire, ou du Berry qui lui a donné quelques communes, de celle qui appartenait au Poitou et qui forme les quatre cinquièmes. Dans cette dernière les différences locales ne laissent pas d'être assez accusées, et, tandis que l'arrondissement de Poitiers offre certaines analogies avec les Deux-Sèvres, Civray en présente avec la Charente, Montmorillon avec le Limousin. Sous les différences d'humeur et de caractère on retrouve des traits communs, une certaine douceur de mœurs, un certain équilibre tempéré, assez en harmonie avec le climat, comme avec le pays lui-même, ni plat, ni montagneux, abondant en ondulations de terrain, et, à défaut de paysages grandioses, rempli de sites agréables. Ainsi, chez l'homme, ni trop effacé ni extrêmement en relief, les qualités moyennes dominent. L'histoire elle-même en fait preuve. De ces populations il est sorti

1887

des hommes distingués en tous les genres, plutôt que des talents d'une grande originalité et des génies de premier ordre. Au point de vue moral, il semble qu'on rencontre cette même pondération, attestée par des qualités recommandables, un nombre restreint de crimes eu égard au chiffre des habitants, une tempérance habituelle, — sans exclusion chez certains individus des qualités élevées et fortes, mais il existe plutôt dans la masse aisée un peu de tendance au relâchement; cela est vrai plus particulièrement peut-être de la partie détachée de la Touraine. Ces instincts de vie sensuelle et facile sont contenus d'ailleurs dans la classe rurale par la médiocrité des moyens, qui fait qu'on s'accoutume à la médiocrité des désirs. Le scepticisme est de même assez fréquent dans la classe la plus à l'aise, mais la religion se maintient mieux dans la masse agricole, elle se manifeste non seulement par le fonds commun du catholicisme, mais par une sorte de culte particulier pour la sainte du pays (sainte Radegonde). Je ne dirai rien des superstitions à peu près les mêmes que celles auxquelles nous avons déjà fait allusion dans les départements voisins.

Il n'y a pas lieu de s'étendre non plus beaucoup sur l'instruction primaire. Elle n'est pas sans doute absolument nouvelle dans cette partie du Poitou. Le diocèse de Poitiers offrait dans le passé de nombreuses petites écoles. Ce fait bien établi ne démontre pas qu'elles aient eu une très grande efficacité surtout en ce qui touche les populations éloignées des villes. Leur ignorance fut longtemps en tout cas maintenue par le mauvais état des chemins et par une dissémination de la population, qu'on remarque même aujourd'hui à un degré extrême, puisque la Vienne n'offre par kilomètre carré que 48 habitants au lieu de 69 qui forment la moyenne de la France. L'instruction primaire n'a pénétré, même après la loi de 1833, qu'assez difficilement dans la Vienne. En 1877, le recensement des 3,230 jeunes gens de la classe donnait 613 ne sachant ni lire ni

écrire, 28 sachant lire seulement. Ces proportions étaient déjà très réduites. Le temps approche où on n'aura presque plus à signaler de telles lacunes dans un département qu'on avait pu classer parmi ceux qui tenaient un rang peu élevé dans le reste de la France.

II

Châtellerault. — Les anciennes Élections et les arrondissements aujourd'hui.

Les populations agricoles ainsi que les productions du sol, l'état des propriétés, la valeur des terres offrent, comme je l'ai fait entendre, des différences assez remarquables selon les arrondissements, lesquels forment presque tous des régions assez distinctes. Le premier que nous visitons, au sortir de l'Indre-et-Loire, est Châtellerault. La ville elle-même est loin d'offrir, on le sait, au premier abord des images agricoles. Ce qu'elle a de plus remarquable est sa manufacture d'armes, qui donne à penser que le moment n'est pas venu où le fer servant à fabriquer les instruments de guerre sera, selon les paroles bibliques, converti en charrues. Châtellerault est pourtant aussi un grand marché de denrées, et renferme en outre de pacifiques industries comme la quincaillerie, à laquelle les ménages rustiques des environs ont recours, et surtout la coutellerie, dont ils font aussi un grand usage. Le voyageur anglais que nous aimons à citer, lorsque nous nous trouvons suivre le même chemin, signale l'existence florissante de cette industrie en 1787 et jette un coup d'œil sur le pays lui-même dans ces lignes assez piquantes : « De Poitiers à Châtellerault, le pays est blanchâtre, crayeux, ouvert et peu peuplé, quoiqu'il n'y manque pas de maisons de plaisance. Châtellerault a de l'animation, grâce à sa rivière, qui se jette dans la Loire. La fabrique de coutellerie est considérable. A peine étions-nous arrivés, que notre appartement fut

rempli de femmes et de filles de manufacturiers, ayant chacune sa boîte de ciseaux, de couteaux, de joujoux, etc., et elles pressaient de leur acheter avec une sollicitude si polie que, quand même rien ne nous eût été nécessaire, on ne pouvait laisser tant d'instances infructueuses. Il faut remarquer ici que, quoique les produits soient à bon marché, le travail est à peine divisé ; des ouvriers, sans aucun rapport entre eux, font tout pour leur propre compte, sans autre aide que celui de leur famille » La coutellerie est encore une industrie de famille, quand elle ne prend pas la forme du grand travail manufacturier, qui divise les tâches dans une plus grande proportion, seulement les femmes et les filles de ces modestes fabricants attendent aujourd'hui les chalands au lieu de courir après eux. Mais c'est la population agricole qui nous occupe, et nous nous hâtons de quitter la ville pour nous rendre à une ferme située à 6 kilomètres. Ainsi que le maître qui l'exploite, elle nous offre assez bien l'image de ce qu'est la propriété moyenne dans le pays. Le maître fait valoir lui-même, donnant ainsi un exemple qui n'est pas tout à fait le cas universel même dans la moyenne propriété. La maison annonce une aisance sans le moindre luxe. Les manières sont simples, et la politesse sans apprêt et sans raffinement se manifeste par un bienveillant désir d'être utile qui se marque ici par des réponses nettes et circonstanciées à nos questions, réponses réduites à ce qui peut nous éclairer par une expérience personnelle sur l'état des pays environnants.

Nous devons avant tout dire un mot du passé de cette région. L'intendant que j'ai cité constate l'état de l'Élection de Châtellerault, qui comprenait 57 paroisses, 7,756 feux, 31,024 personnes, et payait 69,804 livres tournois de taille. D'Ablèges décrit le pays lui-même, en loue l'agréable variété, le climat doux et tempéré, l'intelligence et l'activité des habitants. « Les gens, dit-il, sont *spirituels* », trait qui

mérite d'être relevé sous la plume d'un administrateur en général sévère dans les jugements qu'il porte sur les indigènes. « Ils sont industrieux, ajoute-t-il, il est vrai, surtout par allusion à la ville, ayant une grande disposition à exercer commerce, travaillant beaucoup en montres, horloges, couteaux, ciseaux et autres ouvrages de cette nature. » D'Ablèges voudrait qu'on rendît navigables le Clain et la rivière de la Creuse. Le pays lui paraît se suffire à lui-même pour la nourriture, et pour le vêtement, auquel servent le lin, le chanvre et la laine, produits avec une certaine abondance. Il signale sans l'évaluer la production en blé, en vignes et arbres fruitiers, mais le relevé des principales terres, dont il indique approximativement le revenu, mérite surtout d'être recueilli. Les principales terres qui relevaient du duché de Châtellerault étaient les suivantes :

Le marquisat de Clervaux, appartenant à Madame Fouquet, qui peut valoir de revenu.	8.000 liv. t.
La seigneurie de la Toursigny et Brissay, à Madame la comtesse de Lauzac, de.	4 000 liv. t.
Les terres de la Brossetenax et de Mintre, à Madame la marquise de la Roche du Maine	5.000 liv. t.
La terre du Rouët, à M. le marquis de Lisle, de	6.000 liv. t.
La seigneurie de Valenay à M. de Bussay de	2.000 liv. t.
Celle de Pigarreau à M. de Clerembaut de..	3.000 liv. t.
La terre de la Mothe à M. Martel de.	2.000 liv. t.
La terre de Colombier au seigneur du lieu de	3.000 liv. t.
La terre du Cormier à M. du Cormier de	3.000 liv. t.
La terre d'Abain à M. le Tonnelier de	3.000 liv. t.
La terre de Beauvoir à M. de Brac de..	3.000 liv. t.
Le marquisat de Ture à M. de Villoudie de.	4 000 liv. t.
La terre de Montbrard au seigneur du lieu de	3.000 liv. t.
La terre de la Tourdoise aux héritiers de M. de Laboulaye de.	3.000 liv. t.
La terre des Ormes-Saint-Martin à M. de Chamblain de.	4.000 liv. t.
La terre de la Touche d'Aurigné à M. de Vassé	3.000 liv. t.

La terre de Piolan à M. d'Armagnac.	2.000 liv. t.
La terre de Pontumé à M. de Mesme.	3.000 liv. t.
La terre de Monthoiron à MM. de Vic de.	4.000 liv. t.
La seigneurie de Saint-Gervais à M. de Fourille de . .	4.000 liv. t.
La terre de Bonnin Matours à M. le comte de Bessay de	4.000 liv. t.
La terre de la Groise à M. Millon de.	4.000 liv. t.
La terre de la Chaise à M. Burron de.	3.000 liv. t.
Ensemble.	83.000 liv. t.

Il serait curieux de suivre les transformations qu'ont subies ces domaines, qui d'ailleurs d'après le chiffre du revenu n'annoncent pas avoir été extrêmement étendus. La plupart se sont décomposés mais non pas tous pourtant au même degré. La propriété relativement grande occupe encore le quart de l'arrondissement de Châtellerault, la petite propriété n'en occupe qu'un quart également, et la moyenne l'autre moitié. Ces étendues de quarante à cinquante hectares passent pour former en France des exploitations fort respectables. Elles sont nombreuses dans la Vienne. Toutefois le prix moyen de ces terres par hectare n'est pas extrêmement élevé ; il est de 1,500 fr. environ ; cependant celles de 2,000 et de 3,000 fr. à l'hectare ne manquent pas.

Remarquons aussi que le nombre des fermiers s'est accru beaucoup relativement à celui des métayers, depuis le dernier siècle, sans que le métayage ait disparu. Sur 1,000, 416 métayers, 584 fermiers en 1862.

Quant aux productions, le blé et la vigne se sont fort accrus, et la culture maraîchère a été pour la plus grande partie créée. Parmi les communes qui s'y livrent, on cite celle de Lencloitre et de Scorbé-Clairvaux, dont les produits trouvent à Paris même un débouché considérable.

Notre seconde visite a été, en remontant vers le nord-ouest pour le Loudunais. L'arrondissement de Loudun est intéressant à divers titres. Nous y rencontrons le contraste

plus d'une fois marqué dans nos provinces de l'ouest, entre les villes secondaires déchues, et les campagnes qui se montrent presque partout en progrès. Loudun n'a pas même regagné la moitié de la population qu'elle avait au XVIIe siècle. Bien avant cette dernière époque, elle était connue comme une ville sainte par les communautés religieuses qui s'y étaient établies, comme une ville de guerre par ses fortifications, et aussi comme une ville où la richesse et la vie du monde tenaient leur place. Le procès et le supplice d'Urbain Grandier projettent encore sur Loudun comme une ombre sinistre, mais la trace de souvenirs moins lugubres se retrouve dans les restes d'une ancienne splendeur, par exemple dans ces grandes portes sculptées ne servant plus de devanture qu'aux constructions plus modestes qui ont remplacé les hôtels d'autrefois. Lorsqu'on gagne la campagne en montant ces rues raides et cailloutées, à jardins entourés de murailles sèches, après avoir jeté un coup d'œil sur ces restes de couvents, sur ces églises abandonnées, sur ces débris de l'ancienne enceinte, sur les portes des extrémités de la ville enclavées entre deux tours rondes, sur ce donjon du XIIe siècle, flanqué de contre forts, qui domine tout le paysage, on n'échappe à cette impression de ruines et de vétusté qu'en se trouvant en face de vastes plaines, où la nature déploie ses spectacles de vie toujours active et de calme fécondité. On se rappelle que Loudun, parmi d'autres produits estimés de ses fermes, était renommé dans la France entière par ses chapons, luxe des tables féodales, mentionné plus d'une fois dans les romans de chevalerie. Aujourd'hui Loudun, à défaut de chapons dont d'autres contrées se chargent d'approvisionner les tables riches, élève des oies en grande quantité. Cette sorte d'élevage profite à toute une classe de petits cultivateurs et de journaliers qui en a presque le monopole, la grande ferme refusant habituellement de s'en occuper. Le petit éleveur n'a pas à redouter, dans l'étroit espace qu'il

occupe, les dégâts et les frais spéciaux que cause cet oiseau domestique. N'ayant point de champs et de prés, il ne craint pas que la fiente brûle et salisse tellement la végétation des plantes qu'aucun animal ne puisse pâturer après, ni que l'oie ravage les cultures par sa voracité proverbiale, ni qu'elle prenne un temps et des soins qui absorberaient trop d'heures au détriment d'autres occupations, ou nécessiteraient un supplément de personnel. Le soin de veiller sur ces animaux est confié à une femme, à un enfant, ou à quelque gardien commun des oies du village, qu'on voit traverser les chemins par troupes, et qu'on mène paître dans les champs. L'oie, qui serait très coûteuse à élever à la ferme, se nourrit à peu de frais de ce qu'elle mange dans les communaux ou dans les herbages. Quelques productions végétales arrachées dans les terres labourables, dans les vignes et les jardins, dans les ruisseaux et les lieux marécageux forment aussi sa nourriture, à laquelle on ajoute seulement un peu de son mouillé. Dans ces conditions le petit ménage rustique loudunais se fait de cet élevage, sans grand débours, une ressource précieuse. Il retient pour lui à peine quelques paires de cet oiseau à la chair savoureuse et nourrissante, qui faisait les délices de l'avocat Patelin et de notre vieille bourgeoisie, avant que le dindon n'en eût un peu fait pâlir la réputation par sa chair plus fine, mais qui conserve encore des amateurs déclarés, sans parler du foie engraissé si recherché toujours dans nos festins. Le petit cultivateur va vendre ses oies au marché. Mais il sait aussi tirer parti des plumes qu'il arrache trois fois par an, et du blanc duvet, qui a la pureté de celui du cygne, dont il porte le nom dans les objets fabriqués par l'industrie. Il y a même des endroits où l'on prépare la peau de l'oie pour la vendre comme peau de cygne. Cette sorte d'industrie a pris une notable extension dans le département de la Vienne ; elle existe à Poitiers même, où une fabrique expédie une grande quantité de ces peaux à

Paris, dans le midi de la France et dans le nord de l'Europe. C'est un exemple parmi tant autres de ce qu'un produit, même accessoire, peut apporter de supplément de ressources dans la vie des gens de campagne. On en pourrait citer un autre pour le même pays dans le noyer qu'on y rencontre en abondance, grâce aux conditions propices du climat et du sol. L'habitant y trouve un précieux avantage pour sa propre consommation en noix et en huile, et un profitable objet de commerce qui a l'avantage assez rare d'exiger très peu de frais de production.

En parcourant ces plaines du Loudunais, légèrement ondulées, ces plateaux le plus souvent complantés de vignes, nous avons eu plus d'une fois sous les yeux la preuve de ce qu'on appelle la ténacité poitevine. Nul coin qui n'ait été fouillé, ensemencé. La patience du cultivateur loudunais ne se laisse pas rebuter par les échecs. Si les céréales réussissent médiocrement sur un point, il y essaye de la vigne ou de toute autre production végétale, ou bien il se rabat sur le bois. L'oïdium, avant les premières apparitions du phylloxera, avait déjà beaucoup éprouvé les vignes, sans pouvoir faire renoncer l'habitant à cette culture séculaire dans le pays. Le cultivateur a, depuis lors, fait une place inaccoutumée à la vigne *folle*, connue par son énergie vitale et sa production abondante. La vigne, qui produit dans le Loudunais du vin rouge et du vin blanc assez estimés dans le pays, n'est elle-même, en général, que l'accessoire des autres cultures. Seul, le canton de Trois-Moutiers a pu y trouver une source très appréciable de bénéfices. En dehors de ce cas et d'un petit nombre d'autres, la vigne est en quelque sorte une culture de famille où l'on cherche pour l'usage habituel une boisson saine et agréable.

Je ne fais que mentionner une culture spéciale que le Loudunais a voulu s'approprier par une méthode particulière à laquelle il a servi de champ d'expériences, — celle des truffes, — par des semis de chênes, faits dans les terrains

les plus favorables à ce tubercule mis à si haut prix par nos recherches culinaires. On avait déjà remarqué que les meilleurs chênes-truffiers sont ceux à glands dits *sessiles* ou sans pédoncules, tels que le chêne blanc et celui qu'on appelle *pubescent*; on avait observé aussi qu'à mesure que ces arbres devenaient plus robustes, la récolte des truffes allait en décroissant et qu'elle était à peu près nulle lorsque le taillis, plus fort, pouvait être mis en coupe réglée. On a donc essayé dans le Loudunais des semis de chêne calculés de façon à en avoir chaque année quelques portions à exploiter comme truffières. Ces tentatives ont été couronnées d'un succès constaté par le célèbre agronome M. de Gasparin. Nous avons pu, avec moins de compétence, considérer les produits de cette expérience, qui ne paraît pas, au reste, s'être fort étendue. On présente cette méthode comme ayant plusieurs avantages, celui d'abord de produire du bois. Il faut ordinairement huit ou dix ans pour qu'une truffière soit en rapport; elle conserve sa fertilité pendant vingt ou vingt-cinq ans. Sa culture n'entraine à aucune dépense; la terre n'a pas besoin d'être préparée ni arrosée. Il faut sans doute conclure du petit nombre de ces essais qu'on ne trouve pas ces avantages sans compensation. Les chemins de fer poussent à la division des cultures, par la facilité du transport; certains pays sont en possession de donner lieu à des produits supérieurs; on semble de plus en plus laisser à leur charge le soin d'approvisionner le marché français.

L'assolement triennal est passé dans les habitudes du pays. On sème le blé la première année; la seconde, l'avoine ou l'orge (celle-ci réussit particulièrement), puis diverses sortes de graines ou de graminées. Dans le canton de Moncontour, les marais desséchés approvisionnent de légumes tous les marchés de l'arrondissement.

La richesse agricole du Loudunais se traduit particulièrement par une quantité de fruits de toutes sortes,

d'une qualité souvent exquise, de melons et autres produits potagers.

On remarque des différences considérables dans le rendement comme dans la valeur vénale et le revenu des terres. Nous pouvons en juger par les documents qui nous sont remis par des fonctionnaires ou des officiers publics, ayant entre leurs mains les titres des propriétés et les intérêts de leurs clients de la classe agricole ; nous en jugeons aussi par les témoignages directs des propriétaires et des fermiers. C'est un propriétaire paysan qui nous a servi de guide dans toute une partie du Loudunais, dont nous avions, la veille, visité l'autre partie en compagnie d'un médecin né dans le pays, où il exerce depuis trente ans et qu'il connaît à merveille, et, par suite, plus en mesure que n'importe qui de nous en expliquer les hommes et les choses, les mœurs et les cultures. Le propriétaire qui nous guidait le lendemain, avait, comme plus d'un autre paysan, commencé avec rien ou peu de chose. Il possède aujourd'hui une terre qui vaut 150,000 fr. et, chemin faisant, il nous en désignait un assez grand nombre appartenant à des paysans comme lui, terres d'une valeur peu inférieure à la sienne, ou allant pour le moins à une cinquantaine de mille francs. Ce sont des propriétaires moyens, dans l'acception large du terme, qui possèdent ces domaines. « La plupart de ceux qui ont acquis ces fermes, nous dit notre guide, avaient déjà quelques épargnes, non pas très grosses ; mais, en vingt ou trente ans, on peut faire bien des économies, si l'on sait profiter des bonnes années ; quelques-uns, en outre, ont recueilli un héritage, non pas très considérable non plus, surtout si on a égard aux successions qui morcellent les terres, car la majorité tient à garder son lot. — Ne voit-on plus de pareilles acquisitions de domaines d'assez grande valeur faites par les gens du pays, demandé-je ? — Cela se voit encore, mais beaucoup moins ; d'une part, il ne se fait plus les mêmes bénéfices qui permettaient aux fermiers d'acheter le sol ; d'autre part, les

charges se sont accrues, charges de tout genre, main-d'œuvre enchérie, impôts, centimes nouveaux, concurrence du dehors faisant baisser les prix de vente des denrées. On achète moins ; le prix des terres a baissé peut-être d'un cinquième, et quelquefois plus; mais il reste élevé. Nous ne comptons pas ici, dans l'usage, par hectares, mais comme nos pères, par boisselées. La boisselée équivaut à 5 ares 28 centiares. Le prix en varie extrêmement. A compter par hectare, la terre vaut tantôt deux ou trois mille fr. tantôt elle monte, et ce n'est pas rare, beaucoup plus haut. Affaire de fécondité du terrain et du genre de cultures. Il y a ici des terres de labour de première qualité qui vont jusqu'au prix de cinq à six mille francs C'est aussi le prix des prés de première catégorie. Les terres de vigne folle, premier choix, se vendent quatre mille francs. C'est loin encore du prix des vignobles de Persot blanc qui en valent jusqu'à 10.000. Les valeurs sont moindres notablement pour les terres de qualité inférieure ; mais les prix, en somme, comme je vous l'ai dit, restent élevés, et la baisse est moindre que ce qu'on nous dit d'autres contrées. » « *Notre Loudunais*, ajoutait-il, n'a pas son égal dans toute la Vienne. » Ce langage peut-être un peu fier me frappait. Il y avait longtemps que je n'avais entendu un agriculteur énoncer autre chose que des plaintes. Mais comme la condition des hommes forme le principal sinon l'unique intérêt de toutes ces études, je lui dis : « Ces propriétaires, nés dans le pays, acquéreurs de biens d'une valeur aussi considérable, jouissent sans doute d'une grande aisance ? — Assez grande, oui, s'ils ne sont pas devenus dépensiers, car le revenu n'est pas souvent en raison de la valeur vénale des terres. La culture rapporte peu. On calcule ici que les charges et les frais enlèvent la moitié du produit net. Mon voisin a une terre qui lui rapporte 1.600 francs; il lui en reste 800. Le revenu est réduit à 2 1/2, trop souvent à 2 0/0 ; je citerais des terres

qui ne rapportent que 1. Avec une propriété de 100.000 fr., on passe pour riche ici, parmi les gens du pays ; vous voyez qu'on ne l'est guère. On vit assez bien quand on ne veut pas faire le riche, mais rien ne dispense de l'économie. » — « Vous avez indiqué diverses causes qui amoindrissent le revenu net, mais n'y en a-t-il pas aussi une autre qui diminue, en certains cas, le produit brut ? Faut-il ajouter foi à ce qu'on dit qu'en plus d'un endroit cette excellente terre donne des signes de fatigue ? » — « Rien n'est plus vrai au contraire. Il faudrait renouveler le sol encore plus qu'on ne le fait. Le bétail manque trop dans notre pays de Loudun, et il manque parce que nous n'avons pas de quoi le nourrir suffisamment. Or, vous savez ce que nous disons. Sans nourriture, pas de bétail ; sans bétail, pas de fumier ; sans fumier, pas de récolte... Des récoltes, nous en avons, sans doute, mais elles seraient plus abondantes avec le bétail, qui serait lui-même un objet de commerce, comme dans d'autres parties de la Vienne. » — « Ne peut-on pas faire des prairies artificielles ? » — « On en a fait, même avec assez de succès, il y a vingt ou trente ans ; mais il n'est peut-être pas facile d'en augmenter beaucoup le nombre, et celles-là même auraient sans doute besoin d'être renouvelées par plus d'engrais, mais ils coûtent cher ; toujours est-il que le sainfoin, la luzerne, le trèfle ne viennent plus comme autrefois ». Et, en effet, à quelque distance de là, nous traversions un bien à lui, et il maugréait contre ces plantes qui n'étaient pas d'une assez belle venue qui « *ne voulaient pas venir*, disait-il. Il ne savait à quoi s'en prendre : ce n'était pas le manque de soleil, il y avait eu du soleil ; ce n'était pas le manque d'eau, il y avait eu de la pluie ; c'était donc la terre, et au lieu de conclure qu'il ajouterait de l'engrais, il aimait mieux dire que, si ces plantes continuaient de la sorte, il en sèmerait d'autres, et que si ces autres ne venaient pas bien non plus, il en essaierait d'autres encore. J'avais là sous les yeux, dans une image fidèle, le paysan de

ces contrées, qu'on voit souvent plus porté à multiplier ses essais qu'à augmenter ses avances.

Hâtons-nous d'ajouter pourtant qu'il n'en est pas toujours ainsi. En des temps moins gênés surtout, l'habitant du Loudunais a pris l'habitude de recourir aux engrais dans une assez large mesure. Il jette assez habituellement sur un hectare de terre pour une centaine de francs de fumier, 25 mètres cubes à 4 francs. Il fume tous les ans les vignes renouvelées par la méthode du provignage. Il obtient ainsi dans le canton vignoble que j'ai déjà mentionné (celui de Trois-Moutiers), 50 hectolitres à 20 francs, de la vigne par hectare, c'est-à-dire 1.000 fr., soit 10 0/0 du capital (dans les bonnes années), quand l'hectare vaut 10.000 fr. Il fait cultiver ces vignes à forfait ou à la journée ; on leur donne trois façons qui coûtent 200 fr. par hectare, auxquels il faut ajouter les frais de vendange.

Je reviens au paysan propriétaire qui m'accompagnait dans ce pays de Loudun. Il me représentait non-seulement les pratiques agricoles du pays, mais la moyenne des opinions économiques qui y ont généralement cours. C'est dire qu'il était très décidé protectionniste. Il se plaignait, comme les autres cultivateurs du faible prix de vente du blé et de son prix élevé de revient En ce moment, le blé du pays ne se vendait guère qu'une quinzaine de francs l'hectolitre, et mon compagnon établissait, même pour des temps meilleurs, des calculs qui présentaient les bénéfices comme insuffisants. Il supposait qu'un hectare de froment exigeait 220 fr. de dépenses pour le labourage, le fumier, les semences et le battage, sans y comprendre les frais de moisson évalués à un sixième. Or, un hectare qui produit 20 hectolitres de froment au prix moyen de 16 fr., donnant la somme de 320 fr., il ne restait par conséquent au cultivateur qu'un bénéfice net d'environ 50 fr. Mais ces calculs, ajoutait-il, ne sont même pas toujours justifiés aujourd'hui et la concurrence étrangère a réduit encore

les bénéfices, quand elle ne force pas à travailler à perte.

Le reste de la conversation roula sur les accroissements de la petite propriété, qui commence à disputer le terrain à la moyenne, moins prompte, nous l'avons vu, à se développer que naguère entre les mains de paysans, parce qu'ils font plus rarement de grosses économies. Pourtant les petites acquisitions de terre sont, plus que dans les départements voisins, contrebalancées par les placements mobiliers. — Enfin, l'entretien tomba sur la tendance marquée à n'avoir plus qu'un ou deux enfants. Mon guide l'expliqnait (sans trop la blâmer, me parut-il), par la crainte de diminuer l'aisance et de morceler l'héritage. C'était seulement confirmer ce que je savais déjà. Nous arrivions ainsi au riche village de Mouterre. C'était un dimanche. Les hommes, ayant leurs meilleurs vêtements, et les femmes, étalant leur beau bonnet loudunais, causaient devant leurs portes. Les fermiers chez qui nous entrions se montraient accueillants, selon leur coutume, et voulaient nous faire accepter leurs fruits et leur meilleur vin. Mis au courant du but de la visite, ils répondaient avec autant de précision que de bon vouloir aux questions qui leur étaient adressées sur l'état du pays. Mais, à la sortie, les curieux du dehors, ne sachant quel était cet étranger et reconnaissant la voiture du notaire dans le véhicule qui m'avait amené, paraissaient un peu inquiets, plus prompts à soupçonner quelque ingérence du fisc qu'à deviner une mission d'études sur leur condition. Ils se seraient demandé d'ailleurs ce que cela pouvait nous faire. Leurs habitudes d'esprit ne les ont pas conduits encore à concevoir qu'on s'occupât d'eux sans autre intérêt que celui de la science et de l'utilité générale.

III

Arrondissements de Civray, de Poitiers et de Montmorillon.

« Les habitants du pays de Civray, » bon pays sur le bord de la Charente « ne sont pas laborieux et sont sans commerce. » Tel est le jugement un peu sévère de l'intendant d'Ablèges, sur l'Élection, aujourd'hui arrondissement de Civray. Il ajoute : « Le terroir des environs de Civray n'est pas également bon, il y a suffisamment de bois d'un côté, et le pays y est un peu sec ; de l'autre, ce sont des plaines fertiles en grains, froments, seigles, baillarges et avoines : plusieurs endroits ont des pacages et prairies, où la Charente coule, et autres ruisseaux et où l'on nourrit des bestiaux et chevaux. On trouve des vignes en quelques climats, mais on n'y récolte pas assez de vin pour la provision du pays. Le voisinage d'Angoumois et Saintonge permet d'en tirer et d'y expédier les grains. On y recueille aussi quelques châtaignes. De nombreux marchés et foires établis à Civray, Charoux, Geuzay, Vivonne, Couche, Jouste et autres lieux voisins entretiennent le commerce des grains, bestiaux et autres denrées du pays. » Ces traits essentiels n'ont pas beaucoup changé. Même nature de la plupart des productions, même mélange de la culture et de l'élevage, terres toujours inégales, mais dont les inégalités paraissent fort amoindries. Les progrès de l'agriculture ont tiré parti des terrains inférieurs. Enfin, quoique l'arrondissement de Civray conserve encore beaucoup de landes ou *brandes*, on a beaucoup défriché. La quantité du bois, dite « suffisante » dans le rapport de 1698, semble avoir notablement diminué. C'est l'arrondissement qui a le moins de bois, et pourtant il en subsiste encore une étendue de 10,000 hectares. Les châtaigniers y sont toujours en grande abondance. Dans les terres cultivées, le blé a conquis une place considérable sur le seigle et sur la baillarge. On calom-

nierait aujourd'hui les habitants de Civray en répétant qu'ils ne sont « pas laborieux » et qu'ils sont « sans commerce. » La ville de Civray est elle-même devenue un important marché agricole, et, quant au bétail, les bœufs de Civray ont acquis une réputation et un débouché qu'ils n'avaient pas au XVIIIe siècle. J'ajoute que cet arrondissement offre aussi un genre d'intérêt qu'on appréciait beaucoup moins autrefois. Il renferme quantité de richesses archéologiques qui le font visiter, tombelles, dolmens, grottes contenant des objets de l'industrie humaine.

Plus riche encore en antiquités et en monuments de tout âge et de différents genres, l'arrondissement de Poitiers se recommande aussi par des caractères distincts pour son agriculture et sa population. Il s'en faut que toutes les parties en soient également bonnes, selon la remarque restée vraie consignée dans le rapport de 1698. L'Élection renfermait 312 paroisses, 49,592 feux et 198,368 personnes. Mais la ville était peu peuplée eu égard à son étendue. L'intendant déclarait aussi les habitants de cette élection « paresseux » et en outre, « pauvres faute de commerce, aimant leurs plaisirs, mais doux et sociables. » Les bas de laine et la bonneterie occupaient beaucoup de bras même dans les campagnes. Quant aux terres, l'intendant indique les revenus des principales, malheureusement encore ici sans faire connaître leur étendue. Mais les chiffres des revenus font clairement connaître que les grandes propriétés ne manquaient pas. Pourtant, s'il y a des chiffres de revenus de 20,000 et 30,000 livres tournois, la plupart sont inférieurs, comme on en pourra juger par cette liste où plus d'un nom illustre se trouve inscrit :

Madame la marquise de Bonnivet, les terres de Bonnivet et de Chenesché, de 6.000 livres tournois de revenu, ci . . . . . 6.000 liv. t.

M. le comte de Saint-George, la terre de Toufou, de 5 à 6.000 liv. t.. . . . . 6.000 liv. t.
Les Pères Jésuites, le prieuré et seigneurie de Liguget, de 6.000 liv. t.. . . . . 6.000 liv. t.
M. le marquis de l'Hospital, la terre de Civray, de 7.000 liv. t.. . . . . 7.000 liv. t.
Mad^e la maréchalle de Noaille, la terre de Saint-Sauvant et autres, de 10.000 liv. t... . . . . 10.000 liv. t.
M. le marquis de Vérac, la terre de Couchay, de 15.000 liv. t. . . . . 15.000 liv. t.
M. le comte de Belin, la terre de Vivonne, de 4.000 l. t. 4.000 liv. t.
M. le duc de Mortemart, les terres de Luzac, Verrières, Chatelarches, Mortemart, Availles, Saint-Victurnien et autres, de 30.000 liv. t.. . . . . 30.000 liv. t.
M. le baron de Mortemart, la terre et baronnie de Mortemart, de 3.000 liv. t. . . . . 3.000 liv. t.
M. de Bruiac, conseiller au parlement, la terre de Gensay, de 6.000 liv. t. . . . . 6.000 liv. t.
Mme de Langlade, la terre de Sommaize . . . . . 4.000 liv. t.
Mme de Laval, la terre de Lessay . . . . . 4.000 liv. t.
M. l'abbé de Charoux, la terre de Charoux. . . . . 3.000 liv. t.
M. de Saint-Hilaire, les terres de Rouillé, Champagne et Saint-Hilaire 6.000 liv. t.. . . . . 6.000 liv. t.
Mme du Bouchet, la terre de Saint-Martin-l'Ars . . . . 3.000 liv. t.
M. le marquis de Dangeau, la comté de Civray.. . . . 8.000 liv. t.
M. le duc de la Trémoüille, la terre de la Trémoüille. . . 20.000 liv. t.
M. le marquis de Poux, les terres de Brigueil, le Chantre et le Bourg-Archambault, de . . . . . 4.000 liv. t.
M. le marquis de Fors, la terre de Vigeau. . . . . 3 000 liv. t.
M. de Saint-Victour *(sic)*, la terre de Brillac.. . . . . 6.000 liv. t.
Mme de Saint-Luc, le viscomté de Rochechouart et la terre de Saint-Germain-sur-Vienne. . . . . 15.000 liv. t.
M. l'Évesque de Poitiers, les terres de Dissaye, Vendeuvre, Chauvigny, Savigné et celle de l'Évêché, valant . . . . . 20.000 liv. t.
M. le comte de Morenville, la terre de Notrie.. . . . . 3.000 liv. t.
M. de Saint-Auvant, celle de ce nom. . . . . 4.000 liv. t.
M. le comte du Batiment de Rochechouart, la baronnie

du Bâtiment, de 2.000 liv. t.	2.000 liv. t.
M. le comte de Châteaumorant, la terre de Cognac. . .	4.000 liv. t.
M. de (?), conseiller au Parlement de Bordeaux, la terre de Saint-Laurent-sur-Gorze, de.	3 000 liv. t.
Mme la marquise de Sauvebœuf, les terres de Champagne et de Chevonnac, de 6.000 liv. t..	6.000 liv. t.
M. le marquis de Manadeau, la terre de Doradour, de 4.000 liv. t..	4.000 liv. t.
Mme la comtesse de Lambertie, terre de Montbrun, de	3.000 liv. t.
Mme la comtesse de Saint-Mathieu, la terre de Saint-Mathieu, de	4.000 liv. t.
M. le comte de L'Avauguion, la terre de L'Avauguion, de.	5.000 liv. t.
M. le duc de Crussol, Salles en Saint-Maixant	4.000 liv. t.
M. le duc de la Melleraye, le duché de la Meilleraye, cy	30.000 liv. t.
Mme Dornant, la terre Dornant..	3.000 liv. t.
Mme de Saint-Loup, la terre de Saint-Loup.	3.000 liv. t.
M. le marquis de Courtaumay, la terre de Montreuil [Bounnit].	4.000 liv. t.
Mme la maréchalle d'Humiers, la terre de Brigueil. . .	4.000 liv. t.
M. Dreux-Montrolet, la terre de Montrolet	2.000 liv. t.
M. de la Coutour, la terre de la Coutour, de.	3.000 liv. t.
Mme de Prunier, la terre de Prunier	2.000 liv. t.
M. de Joussé, la terre de Joussé, de	2.000 liv. t.
M. de Roumagne, la terre de Pindray	1.500 liv. t.
M. le marquis de la Chapelle, la terre de Marval. . . .	3.000 liv. t.
Mme de la Millière, la terre de la Millière.	2.500 liv. t.
M. de Panvilliers, la terre de Panvilliers..	2.500 liv. t.
Total général..	293.500 liv. t.

En tenant compte de la dépréciation de la valeur de l'argent, on ne s'éloignerait pas extrêmement de la vérité en affirmant que cette somme aurait pour équivalent six ou sept cent mille francs de francs de nos jours.

Aujourd'hui la grande propriété dans l'arrondissement de Poitiers est en minorité, mais la moyenne y a une étendue

assez souvent considérable. C'est toutefois la petite propriété qui domine. Le prix moyen de la terre ne ressort pas très élevé, le terrain étant, comme nous venons de le dire, loin d'être toujours de la même qualité, laquelle est elle-même rarement supérieure. On cite quelques domaines où l'hectare vaut jusqu'à 6,000 fr., à titre de très rare exception. La valeur vénale de l'hectare varie entre 500 et 3,000 ; le revenu varie de même entre 20 et 80 fr.

C'est surtout dans ses vignobles que consiste la richesse de cette partie de la Vienne. Tant que la vigne a prospéré, la situation agricole a pu passer pour assez bonne. Mais, à peine la maladie s'est-elle mise à sévir sérieusement, la meilleure partie du revenu a été atteinte. Cette situation critique n'est pourtant pas sans quelque compensation. Grâce à l'abondance des fourrages, le cultivateur fait une part assez considérable à l'élevage des bœufs, généralement de race parthenaise, et dont le canton de Lusignan est un des principaux centres. On utilise cette race pour la force et pour la viande qui est très estimée.

Au point de vue du régime d'amodiation des terres, l'arrondissement de Poitiers ne donne pas une idée très avantageuse de son degré d'avancement. Les baux de trois et six ans y abondent ; la durée de neuf ans forme la minorité, et n'est que très exceptionnellement dépassée. Le métayage a plutôt gagné par suite des circonstances critiques ; on s'y attache d'autant plus que les fermiers sont devenus difficiles à trouver. On est souvent obligé d'aller chercher ceux-ci, sans y réussir toujours, dans d'autres départements. La Bretagne et l'Anjou en fournissent un certain nombre. Il ne subsiste plus dans la Vienne que quelques familles où l'on soit fermier par tradition. Ce dégoût fâcheux de la profession rurale n'est que trop significatif dans un département où l'agriculture ne rencontre pas une très grande concurrence dans l'industrie.

L'état de la petite propriété est inégalement prospère

dans le même arrondissement, mais on le voit très florissant sur plusieurs points du territoire. Nous en trouvions un heureux spécimen en visitant à ce point de vue la commune de Chasseneuil. L'aisance y accompagne la petite propriété dans une mesure qui la fait voir avec tous ses avantages. Les paysans s'y montrent satisfaits de leur condition. Leurs demeures, qui généralement datent d'une trentaine d'années, atteignent presque à l'élégance. L'air et la lumière circulent dans des chambres assez spacieuses et en nombre suffisant d'ordinaire pour éviter l'entassement. Le mobilier, la literie, sont très convenables. Les enfants sont proprement tenus. On se croirait en Touraine, sauf pour le langage qui rappelle un autre temps. Mais si les paysans un peu âgés parlent encore comme au temps de Molière, la jeunesse se dépouille de cette vieille rouille, et bientôt le langage ne détonnera plus au milieu des habitudes de la civilisation.

Aucune partie du Haut-Poitou n'a subi des transformations plus considérables que l'arrondissement de Montmorillon. C'était, aux XVIIe et XVIIIe siècles, sauf en quelques parties, l'aridité même. Presque partout des brandes servaient de pacage à un maigre bétail ; peu de blé, peu de vin, quelques médiocres prairies ; l'habitant était obligé d'emprunter une bonne partie de ses ressources au Berry. Les landes ont disparu dans une forte mesure. Le blé est devenu abondant et laisse un excédent pour l'exportation. Un vingtième seulement du pays est cultivé à bras. Le régime dominant est la grande métairie avec la grande culture. Quoique le contrat se renouvelle tous les trois ans, le métayage se perpétue souvent dans une famille de génération en génération. Fidèle à des mœurs qui conservent encore quelque chose de patriarcal, la population rurale de Montmorillon reste attachée à la profession agricole, elle émigre très peu vers les villes. Les laboureurs en possession de quelques économies peu pressés habituellement, contrairement à l'usage, d'acheter quelque morceau

de terre, préfèrent grossir leurs épargnes et attendent l'occasion d'acheter une importante métairie qui prospère ordinairement entre leurs mains, car ils ont l'activité et l'économie de la petite propriété et disposent des moyens de la grande. Cette classe de paysans acquéreurs possède le dixième ou peut-être le huitième des métairies de l'arrondissement de Montmorillon. On prévoit que, si elle continue à ne pas augmenter sa dépense quand ses ressources s'accroîtront, elle arrivera, dans un temps très rapproché, à posséder une grande partie de la fortune territoriale. Le revenu des domaines a, depuis une quarantaine d'années, augmenté de 40 0/0. Ce progrès, outre les causes générales qui ont agi partout dans le même sens, est, dans l'arrondissement de Montmorillon, attribué aux causes suivantes: le défrichement des brandes, le marnage, la culture des prairies artificielles, enfin cette énergie même qui s'est accrue dans les populations agricoles, stimulées par le désir d'acquérir et encouragées par le succès de quelques métayers devenus riches. L'augmentation de la culture a rendu les bras insuffisants et doublé les salaires. La situation des propriétaires était pourtant, il faut l'avouer, même avant la crise agricole, moins bonne que ne pourrait le faire supposer ce tableau favorable. A en croire leur propre témoignage, la principale cause de la gêne de beaucoup d'entre eux, outre les charges générales signalées dans toutes les enquêtes, était la dépense même à laquelle ils se sont condamnés sur un territoire, en grande partie couvert de bruyères, et qu'il a fallu défricher, marner, bâtir; on y a dépensé des sommes considérables, et, tout en s'enrichissant, on s'est endetté. Aussi n'a-t-on vu réclamer nulle part avec plus de force l'allègement des frais, la diminution et même la suppression des droits d'enregistrement sur les ventes des propriétés foncières. On constate pourtant que la plupart des propriétaires gênés sont parvenus à se liquider depuis quelques années.

L'arrondissement de Montmorillon présente le caractère

marqué d'un pays d'exportation. Le bétail gras est vendu pour approvisionner le pays entre Poitiers et Paris, et Paris surtout. L'avoine prend la direction de Limoges, l'orge et le froment s'écoulent par Châtellerault vers Nantes et l'Angleterre. L'exportation a été un peu compromise ces dernières années. La verra-t-on reparaître au même degré que naguère ? Les conjectures seraient téméraires. Nul ne peut prédire, ni pour tel point du territoire, ni pour de plus vastes régions, ce qui peut arriver à l'avenir soumis désormais à toutes les éventualités des inévitables changements amenés par les nouveaux moyens de transport.

On nous a présenté, dans l'arrondissement de Montmorillon, la petite propriété sous un jour beaucoup moins favorable que les grandes métairies. Il est rare que la valeur des petites terres dépasse 1.000 francs à l'hectare. Les petits propriétaires, économes et sans besoins, ne sont pas malheureux dans les temps ordinaires ; mais ils sont à la merci d'une mauvaise récolte, de la concurrence étrangère, du phylloxera, en un mot, de toutes les épreuves un peu fortes. Ils vivent chichement, et assurément beaucoup moins bien que les métayers qui ont le vin, la viande salée et aussi la viande de boucherie, de veau notamment, la chair du lapin assaisonnée avec la pomme de terre, un peu de volaille, le lait, les œufs, les légumes. Il est peu à croire pourtant que cet état d'infériorité de la petite propriété dure toujours. Tout donne lieu de penser, au contraire, que le nombre des petits propriétaires augmentera et que leur aisance s'accroîtra, en vertu des causes générales qui ont produit ce résultat à peu près partout dans les campagnes. Sans doute le défrichement des brandes qui restent à cultiver contribuera à seconder ce mouvement.

Nous avons pu constater dans la Vienne quelques exemples d'une heureuse initiative de la part de grands propriétaires. Nous visitions deux exploitations modèles, sous les

auspices d'un savant professeur alors fixé à Poitiers (1). Elles appartiennent l'une et l'autre à un même propriétaire qui, après les plus modestes débuts, s'est élevé à la fortune par les affaires, et, ce qui est plus rare, a su accroître encore son avoir par l'agriculture. L'une de ces exploitations, située dans l'arrondissement de Poitiers, s'appelle La Chaboissière. L'ancien domaine a été complètement transformé. Les cultures les plus soignées, les races d'animaux les plus perfectionnées y ont été établies. Le second domaine, nommé le Léché, se trouve dans l'arrondissement de Montmorillon. Il n'est pas, il est vrai, directement exploité par le propriétaire, M. Autellet, dont l'activité, déjà distraite par d'autres emplois, n'aurait pu suffire à une terre d'une aussi vaste étendue, mais qui, néanmoins, y consacre en partie ses soins. Le Léché est cité dans tout le département, moins encore pour sa valeur, estimée à plus d'un million, que pour la perfection des méthodes appliquées. Il est affermé entre 22.000 et 25.000 francs, mais son propriétaire s'est réservé des bois, plusieurs étangs qui fournissent une abondante pêcherie, et quelques portions de terre. Le fermier est un homme jeune, actif et intelligent, ayant d'ailleurs fait peu d'études en dehors de sa spécialité, qu'il possède parfaitement. Il a sous ses ordres trois métayers. Le régime dit de ferme générale qui emploie des métayers est en lui-même, il est vrai, peu digne d'approbation. Cet intermédiaire, le plus souvent, pèse sur les métayers, dont il tire le plus qu'il peut, sans les associer suffisamment à ses bénéfices. Mais si ce mode est généralement condamné par l'expérience, elle oblige aussi à reconnaître qu'en un certain nombre de cas il rend des services très appréciables. Un domaine de cette étendue se prêterait mal au métayage simple, qui cesse de s'appliquer avec avantage

(1) M. Ducrocq, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques.

dans une exploitation ayant plus de 40 à 50 hectares. Il convient d'ailleurs de remarquer que le régime appliqué au domaine du Léché n'est pas tout à fait celui de la ferme générale. Il s'y rattache en ce que le fermier a la haute main sur les métayers avec lesquels il traite, et qu'il engage pour un an; ils apportent aussi une part assez forte du cheptel, en conservant une certaine liberté d'action; mais le fermier exploite lui-même 300 hectares, sans le secours du métayage.

On trouve au Léché un bétail nombreux et de choix pour toutes les espèces, très souvent primé, installé dans des étables qu'on peut citer également comme des modèles, aussi bien que les greniers. L'un de ces greniers nous présentait, dans un espace d'une médiocre étendue, une accumulation de grains évaluée à 40.000 francs. Ce qu'on admire au Léché, comme à la Chaboissière, ce sont les prises d'eau. Il est assez souvent nécessaire d'avoir recours au drainage dans la Vienne. Il a donné lieu, dans les mêmes domaines, à la création de pièces d'eau propres à abreuver le bétail et à fournir des irrigations pour les prairies situées au-dessous des terres drainées.

Je pourrais aussi trouver la preuve des efforts intelligents faits par la grande propriété pour améliorer le régime de la culture, dans quelques fermes importantes, comme celles de la Roche, à Montaninsé, de Curzay, de Plessis, d'Anche, et dans plusieurs autres. Ces fermes font une sorte de propagande en action pour l'emploi des machines et des méthodes. Elles montrent ce que doit être le bon aménagement d'une exploitation à des cultivateurs trop fidèles aux vieilles constructions mal entendues notamment pour l'écoulement des eaux et pour le fumier qu'on laisse perdre. Toute une partie des réformes introduites par la grande ferme peut s'adapter, sans trop de peine et de dépenses, à la moyenne et même à la petite culture. Malheureusement, il ne saurait en être toujours ainsi des machines perfectionnées,

moissonneuses et autres. Tantôt le sol trop inégal y met obstacle. Tantôt et plus souvent l'esprit d'individualisme s'oppose à ce qu'on s'entende pour l'emploi des mécanismes les plus utiles. Sans que la tendance à l'isolement soit aussi marquée dans les populations assez sociables de la Vienne que dans la Vendée, on n'y répugne guère moins à ces sortes d'associations ou plutôt à ces arrangements qui, pourtant, engagent peu l'indépendance. Il faudrait s'attendre, compter les uns sur les autres; on aime mieux manquer un avantage que de l'acheter à ce prix. On doit le regretter d'autant plus que la petite propriété, multipliée par les économies des journaliers et des domestiques de ferme, et favorisée par la vente en détail des grandes terres, trouverait un correctif dans ces pratiques et dans toutes celles que recommande l'intérêt bien compris, qui prescrit de s'entendre.

Est-ce à dire pourtant qu'il n'existe aucun genre de liens entre les différentes classes de la population rurale? On aurait tort de le croire pour celle qui nous occupe en ce moment. Une sorte de solidarité unit les grands et les petits propriétaires de la Vienne par des rapports d'intérêt. On ne voit pas, comme en Vendée, le paysan devenu petit propriétaire, répugner à louer ses bras et rompre avec le grand propriétaire toute relation d'obligation et de dépendance volontaire. Tous paraissent comprendre qu'ils peuvent s'être utiles mutuellement les uns aux autres, et l'habitude de s'entre-secourir, même dans des vues intéressées, contribue à exclure les sentiments d'envie et de défiance, d'un côté, de hauteur et de mépris de l'autre. Le grand propriétaire sait trop bien qu'il ne peut ni cultiver, ni affermer sans le paysan, dont les enfants s'engagent aussi chez lui comme domestiques à l'année. C'est au grand propriétaire que le paysan, possesseur d'un petit bien qui ne lui suffit pas pour vivre, demande un salaire supplémentaire et le moyen d'être constamment occupé. Les temps de moisson obligent le grand proprié-

taire à appeler comme aides des ouvriers qu'on appelle des *métiviers;* on emploie souvent l'homme et la femme, qui sont payés en nature, et on leur donne le sixième ou le septième brut de la récolte qu'ils ont coupée, dépégnée et nettoyée. Aussi le paysan n'hésite-t-il pas à demander un service, à emprunter au propriétaire ou au fermier plus riche certains instruments agricoles. Les avantages de cette espèce de mutualité de services, que je ne voudrais pas pourtant exagérer, mais qui existe plus que dans nombre d'autres départements, ne sont pas sans importance lorsqu'on se rend compte de la composition de cette population rurale de la Vienne. On y comptait, il y a peu d'années, 58.816 propriétaires, savoir : 15.880 qui ne cultivent pas par eux-mêmes, 20.888 ne cultivant que pour eux-mêmes, et 22.048 cultivant pour eux-mêmes et pour autrui. Comment douter que cette constitution de la propriété foncière, à étages pour ainsi dire, qui communiquent les uns avec les autres, et qu'on retrouve plus ou moins partout à un certain degré, ne contribue à préserver notre pays du fléau des dissensions agraires ?

Le métayage aide aussi dans la Vienne à cette réciprocité. Il domine presque exclusivement dans les arrondissements de Civray et de Montmorillon, et occupe presque partout une place dans le département, où l'on comptait, en 1880, contre 6.140 fermiers, 5.500 colons partiaires. Leur nombre a augmenté depuis cette date. On cherche à perfectionner ce mode d'exploitation qui supprime des frais et qui unit étroitement les capitaux et les efforts On se loue, dans les témoignages que nous avons pu recueillir, des bons effets de ce mode sur l'intelligence et la moralité des métayers, quand il est bien pratiqué. On cite quelques essais qui tendent à le réformer. Il y a une vingtaine d'années déjà, M. Gusman Serph, député de la Vienne, introduisait un mode d'association particulier entre lui et ses métayers et faisait de sa propriété des Angremys, près Civray, qui ne

donnait qu'un faible revenu, une propriété de rapport. Il obtenait de ce chef la prime d'honneur au concours régional.

IV

Population. — Emigration et immigration.

Les penchants qu'on a nommés individualistes, les calculs de prévoyance excessifs qui rendent les familles peu nombreuses, ne trouvent pas moins à se manifester. Certes, si on se reporte au passé, on constate une forte augmentation de la population. Elle s'est accrue de près de 100.000 habitants depuis 1801, ce qui forme environ le tiers. Mais, depuis une trentaine d'années, la tendance que j'ai signalée sur quelques points de la Vienne à restreindre le nombre des enfants est devenue à peu près générale dans le département. C'est, aussi bien que l'émigration vers les villes, une cause du manque de bras. Je recueille quelques exemples frappants, qu'il serait facile de multiplier, de la diminution des naissances dans certaines localités. Sur la petite commune d'Oiré, canton de Daugé, arrondissement de Châtellerault, qui compte en tout, aujourd'hui, 776 habitants, il est né dans la période décennale de 1792 à 1802, 745 enfants; de 1852 à 1862, 188 seulement. La même tendance se faisait remarquer dans d'autres communes il y a une vingtaine d'années et se maintient en général. C'est ainsi qu'on relevait à Méré, en 1867, une diminution de 50 habitants sur un chiffre de 450 ; aux Ormes, il n'y avait plus que 1.300 âmes, au lieu de 1.400. Ces diminutions, constatées dans une période décennale, ont-elles persisté dans ces localités de peu d'étendue ? Nous n'avons pu le vérifier. Mais si la population augmente encore dans l'ensemble du département, c'est avec une assez grande lenteur.

Une certaine immigration est la conséquence de la dimi-

nution des bras par faute de naissances suffisantes ou d'abandon de la culture. Cette immigration est ordinairement temporaire. Ce sont surtout les départements voisins qui remplissent les vides. Le Limousin envoie un certain nombre de travailleurs, particulièrement dans les parties du département qui s'en rapprochent. Il en est ainsi un peu partout, selon les affinités de voisinage. C'est ainsi que les ouvriers agricoles qui habitent les pays vignobles des environs de Saumur, et qui n'ont que peu ou point de récolte en blé, viennent dans le Loudunais ramasser les grains, moyennant une part dans la récolte. L'usage est que pour récolter, rentrer et battre, ils aient droit au sixième pour le froment et au septième pour les menus grains. On compte ainsi dans la Vienne chaque année environ 7.000 étrangers, mais la plupart n'y résident pas toute l'année.

V

Augmentation des cultures. — Valeur des terres.

Le coup d'œil que nous avons jeté sur les divers arrondissements nous a permis de juger déjà de l'importance des changements opérés. Il ne nous reste qu'à déterminer ce qu'il y a eu de général dans ces progrès pour tout le département, sans négliger d'indiquer les côtés incomplets qui tracent, en quelque sorte, le programme des améliorations à venir.

L'augmentation des cultures et des produits agricoles se remarque d'autant plus que le tableau précédemment tracé de l'ancien état du Poitou a montré combien cette province était arriérée. C'est dans une proportion considérable que cette partie du territoire fournit aux habitants à la fois plus de vivres et plus de moyens de commerce et d'échange. J'ai assez insisté sur la situation avant 1789, relativement à chacune des parties du département, pour me contenter ici de prendre des points de comparaison à une époque plus

rapprochée. Ainsi, pour les céréales, la surface cultivée, vers 1860, était d'environ 220,000 hectares, elle en offre aujourd'hui 32,000 de plus. La production, dans ce même laps de temps, a été portée de 2,600,000 hectolitres à 4,200,000 hectolitres, ce qui suppose que le rendement par hectare, naguère de 12 hectolitres, avait été lui-même porté au moins à 17. Ces chiffres s'appliquent à l'ensemble des céréales ; ils prennent un caractère plus significatif encore par la proportion croissante du froment. L'habitant trouve, en outre, dans les pommes de terre et les légumes secs un nouvel accroissement de nourriture et de sources de revenu. Ces productions alimentaires couvrent 17,000 hectares, au lieu de moins de 12,000 il y a environ vingt-cinq ans. Joignons une extension analogue pour les betteraves et les plantes textiles, quoi qu'on signale une certaine diminution, assez générale en France d'ailleurs, des plantes oléagineuses. Peut-être la culture de la vigne n'a-t-elle pas beaucoup gagné en étendue ; mais les 34,000 hectares qu'elle occupe sont beaucoup plus productifs, en faisant, bien entendu, abstraction de la maladie récemment survenue. La quantité d'hectolitres a été portée de 552,000 à 822,500.

Des progrès réels ont été accomplis pour les races d'animaux, mais sans avoir la même ampleur. Les bœufs ont augmenté, moins pourtant que dans d'autres départements limitrophes; celui des moutons et des chèvres a diminué. On ne doit pas oublier d'ailleurs que les défrichements et l'extension de la petite propriété y ont eu leur part en enlevant des espèces au pacage, inconvénient largement compensé par d'autres avantages.

L'augmentation de la valeur des terres, dans le département de la Vienne, n'a fait, en partie, que représenter par une plus-value considérable les améliorations successives qui en ont accru la fécondité, bien qu'il faille tenir compte de la recherche très vive qui a été faite de la terre pendant une longue période. D'après les chiffres de la nouvelle

Evaluation de la propriété non bâtie, cette augmentation de valeur ne s'élève pas à moins de 74 0/0 depuis 1851. C'est là un résultat très rarement atteint sans être absolument exceptionnel. Il y a trente ou quarante ans, les terres, dans la Vienne, valaient entre 400 et 1,500 fr. l'hectare : on peut fixer aujourd'hui le taux à une moyenne de 1,200 fr. On a vu à quel point elle peut être dépassée dans les différents arrondissements.

On ne saurait dire pourtant qu'entre un accroissement de valeur si exorbitant et le perfectionnement agricole il y ait une étroite corrélation. Les rendements par hectare n'ont rien d'exceptionnel, et l'état de l'outillage agricole ne justifierait pas une telle augmentation du prix des terres. Les agronomes déclarent cet outillage encore arriéré sur plus d'un point ; mais il s'agit de progrès relatifs. On ne saurait oublier que, dans ce département, il y a quarante ans à peine, l'antique araire n'avait pas encore cédé la place aux charrues perfectionnées dont l'usage est aujourd'hui répandu, à l'exception des terrains légers et sablonneux où l'ancien instrument de labour est encore employé. Telle est la lenteur des progrès de l'agriculture en ce qui regarde l'outillage par rapport à l'industrie ! Tandis que les machines industrielles nous frappent par la rapidité avec laquelle elles s'établissent comme par l'éclat éblouissant de leurs résultats, les machines agricoles se propagent lentement, agissent peu à peu. Il y a encore en France des régions entières où la vieille charrue du moyen âge règne sans rivale, des régions où les instruments et les procédés ne diffèrent guère de l'immuable agriculture des Arabes. Tel fut longtemps l'ancien Poitou. Le département de la Vienne s'est affranchi successivement du joug des routines qui l'empêchaient de se développer aussi complètement qu'il eût été possible. On a vu se répandre, en petit nombre d'abord, les charrues qui portent le nom de l'illustre agronome Mathieu Dombasle, puis celles qui ont reçu différents

perfectionnements. La substitution était faite en général vers 1860, mais il restait à accroître le nombre des instruments. Il était alors de 41,000. Il est aujourd'hui beaucoup plus considérable. L'augmentation proportionnelle a été plus grande encore dans celui des scarificateurs, dont on ne comptait que 600, des machines à faucher, à moissonner, dont il n'existait que 1,100 dans tout le département. Ajoutons que ces instruments se multiplient en quelque sorte dans l'usage par le transport et la location qui en sont faits dans les fermes. L'action exercée par les Sociétés d'agriculture et les Comices agricoles ne s'est pas moins fait sentir sur le développement de l'emploi des engrais. Celui de la chaux et des marnes grises du Lias a métamorphosé des parties entravées du pays. Des coteaux argileux, stériles naguère, sont fertiles aujourd'hui, et les mêmes engrais continuent à conquérir de larges surfaces sur les *brandes* encore en partie non exploitées. Des fabriques s'en sont établies sur plusieurs points, et il s'en produit une quantité supérieure à 100,000 quintaux métriques.

On est donc autorisé à conclure que l'augmentation extraordinaire de la valeur territoriale du département de la Vienne n'est pas seulement un effet produit par la recherche passionnée dont la terre a été l'objet. Ces perfectionnements, joints à ce que j'ai dit déjà de l'augmentation des cultures, font plus d'honneur à l'industrieuse activité des habitants qu'un simple jeu de l'offre et de la demande qui aurait augmenté la valeur vénale sans accroître la fécondité du sol.

VII

Progrès économiques de la classe agricole ouvrière. — Salaires agricoles. — Nourriture. — Logement. — Assistance.

Un autre moyen s'offre à nous de mesurer la réalité de ces perfectionnements, c'est le bien-être. C'est une anomalie, quand à une amélioration dans l'état des choses ne

correspond pas une amélioration dans la condition des hommes. L'accroissement du nombre des propriétaires est un des signes les moins trompeurs. Nous avons vu combien il s'était développé depuis le commencement du siècle. Le mouvement persiste depuis 1860. On comptait alors 144,240 cotes foncières. On en comptait 172,270 vingt ans après. On accuse parfois cet accroissement même, où l'on signale le symptôme d'un morcellement excessif. Cela n'est vrai que dans la minorité des cas. Parmi les très petites terres mêmes beaucoup d'ailleurs sont d'une fécondité exceptionnelle et s'accommodent, comme nous l'avons dit, de ces proportions assez exiguës.

Un autre signe d'aisance dans la partie de la classe agricole qui n'est pas arrivée à la propriété, ou qui ne la possède que dans de trop minimes proportions pour en vivre, c'est le salaire. Question de première importance dans un département essentiellement agricole, et où la main-d'œuvre fait vivre entre 49,000 et 50,000 individus, hommes et femmes, on peut ajouter enfants aussi, car on les emploie en grand nombre. Il est rare que, dans la Vienne, le salaire n'ait pas doublé ou au moins augmenté de plus d'un tiers, et, dans certains cas, il n'est pas loin d'avoir triplé. On cite quelques salaires à la tâche qui font monter la journée à 7 ou 8 francs ; mais, en dehors de ce taux, pour ainsi dire anormal, les journées de 5 francs ne sont pas rares.

Il n'est pas inutile d'ailleurs, pour apprécier les chiffres à leur juste valeur, de jeter un coup d'œil sur les faits correspondants dans quelques départements voisins. Ainsi, en voyant qu'aujourd'hui les hommes, non nourris, sont payés entre 3 et 4 francs, et les femmes 1 fr. 50 ou 2 francs, il est possible de constater que c'est un taux un peu plus élevé qu'en Vendée ; mais surtout on est frappé d'une autre différence tout à fait sensible. On déduit, dans

la Vienne, un franc pour la nourriture, c'est le double de ce qui a lieu en Vendée, parce que l'ouvrier de la Vienne se nourrit beaucoup mieux. Dans l'arrondissement de Poitiers, nous voyons les gages fixes dans les fermes atteindre assez souvent 500 fr. avec la nourriture pour un bon domestique, 300 fr. pour un jeune domestique de dix-sept à dix-huit ans, 250 fr. pour une servante. Sur Châtellerault, c'est, en général, 400 fr. Les travaux à la tâche y sont peu usités, sauf pour la vigne dont les façons se paient environ 80 fr. par hectare. Il convient de tenir compte aussi des différences assez grandes dans les divers arrondissements quant à la manière de traiter les ouvriers ruraux. Ainsi, dans le Loudunais, les journaliers sont généralement nourris et les femmes ne travaillent presque jamais à la journée, sauf dans le temps des vendanges ; leur salaire est de 80 centimes ou 1 franc. D'un autre côté, dans le même arrondissement de Loudun, le salaire des hommes à la journée varie selon les saisons ; il est de 1 fr. 50 en décembre et janvier ; de 2 fr. en novembre et février ; il s'élève, en mars et avril, à 2 fr. 50, et ensuite à 3 fr. et 3 fr. 50, parfois à 4 ou 5 à l'époque des grands travaux. Les domestiques mâles, en âge de labourer, gagnent, sur le même territoire, de 400 à 500 fr. par an ; une servante de ferme 200 à 250. On voit que ces gages fixes composent la partie de la rétribution du travail agricole qui s'est le plus accru. On est entièrement sorti des anciens gages traditionnels, si loin d'égaler, particulièrement dans l'ancien Poitou, ceux d'aujourd'hui. On aurait beaucoup de peine, là comme ailleurs, à revenir en arrière. Faire accepter désormais par les serviteurs une diminution sensible dans les gages fixes serait une entreprise des plus difficiles ; ce ne pourrait être que la dernière étape d'une crise agricole très intense et très prolongée.

J'ai fait entendre que la nourriture de l'ouvrier rural de la Vienne me paraît offrir une moyenne supérieure à celle

d'autres départements de l'ouest ou du nord-ouest, puisqu'elle est cotée au chiffre de 1 franc. On trouve la preuve de cette supériorité dans ce qui constitue l'ordinaire des repas d'une bonne ferme, où, conformément à l'ancien usage, on voit serviteurs et maîtres s'asseoir souvent encore à une même table. Le potage gras, deux ou trois fois par semaine; de la viande, le plus souvent à deux repas par jour, viande de boucherie ou de porc ou de volailles élevées à la ferme, tel est cet ordinaire. C'est là sans doute le niveau le plus élevé ; mais s'il n'est pas atteint dans toutes les fermes, presque toutes s'en rapprochent. Ni le domestique de ferme ni l'ouvrier qui y travaille temporairement ne sont rationnés pour la boisson ; le vin même, dans les bonnes années, est presque à discrétion, et la consommation en atteint au moins à un litre pour chacun, qu'ils boivent le matin; le reste du jour ils ont pour boisson le demi-vin, moitié vin, moitié eau. Chez lui, le paysan se contente de beaucoup moins, mais l'insuffisance de nourriture, que nous avons eu à constater plus d'une fois chez l'ouvrier rural et même chez le petit cultivateur, est ici plutôt l'exception. L'eau, et c'est encore un fait à noter chez ces populations de la Vienne, n'est la boisson habituelle que pour une minorité peu nombreuse, et elle est habituellement de bonne qualité. Le paysan, chez lui, boit communément le *rapé* de vin fait avec le moût du raisin, les pommes, les prunelles, les cormes.

Ce régime, joint à la salubrité du climat, entretient une race assez vigoureuse. On signale dans la Vienne très peu de cas d'exemption pour le service militaire. On y trouve d'ailleurs, comme il est ordinaire, une vigueur plus grande dans les cantons où la vigne est cultivée et où l'habitant fait du vin un usage habituel.

Je remarquerai de même une certaine supériorité relative quant au logement. Sans comparer les mauvaises habi-

tations des paysans aux pires logements ouvriers dans les villes industrielles, on a pu voir que nous sommes loin d'avoir dissimulé les graves inconvénients que les premières présentent trop souvent. On en parle moins, mais le mal est réel aussi, et j'ai indiqué que cet entassement, également inquiétant pour l'hygiène et pour la morale, n'est guère moins à déplorer dans l'étroite chaumière du campagnard que dans le taudis de l'ouvrier pauvre caché dans le sein de nos villes opulentes. Cela diminue partout, mais cela subsiste, et dans des proportions malheureusement trop étendues, si on compte ces cabanes, tantôt s'étalant sur le bord des routes, tantôt comme enfouies dans le fond de la campagne. La Vienne compte peu de ces huttes misérables qui équivalent à la triste *bourrine* de la Vendée, et le nombre des logements défectueux, quoique encore notable, va diminuant devant ces constructions nouvelles plus salubres, et en général plus spacieuses, qui mesurent moins étroitement à chacun sa part d'air respirable. La civilisation n'a pas de meilleure image qu'un bon logement pour les classes qui vivent du travail manuel. Une habitation solide, bien couverte et bien close, propre au dedans et suffisamment étendue pour éviter la promiscuité, est un spectacle qui réjouit le regard, surtout quand on la rencontre à côté de ces spécimens d'un passé à ce point de vue très peu regrettable. La Vienne, sans pouvoir être citée précisément comme un modèle, a fait beaucoup de pas dans ce genre d'améliorations si désirables. J'y ai vu d'excellentes et parfois même presque de coquettes maisons de paysans. C'étaient souvent celles de jeunes ménages. Ils quittent le plus tôt qu'ils peuvent les vieilles cabanes qui se louent 50 ou 60 francs. Ils veulent avoir à eux leur maisonnette. Cette passion, car c'en est une, engendre l'économie; malheureusement elle engendre trop souvent aussi la dette. Pour réaliser ce rêve, il faut avoir un capital de six à huit

cents francs. Les plus patients l'épargnent, les plus pressés l'empruntent, et il n'est pas toujours facile de rembourser intérêts et principal.

Les penchants qui portent assez souvent les populations de cette partie de la France vers les jouissances faciles ont pu produire même dans la classe rurale quelques écarts regrettables ; dans la majorité, les habitudes d'économie, quoiqu'en disent quelques dépositions un peu chagrines peut-être, qui, dans les enquêtes, attestent surtout le mal, sont assurément restées les plus fortes. Aussi compte-t-on peu d'indigents. Malgré un certain laisser-aller assez fréquent, la paresse est un vice rare. Il en est de même, dans la Vienne, de l'ivrognerie et des autres habitudes vicieuses qui précipitent l'ouvrier dans la misère. On se plaint, il est vrai, (nous trouvons l'expression de cette plainte dans les procès-verbaux du Conseil général du département), que le vagabondage et la mendicité se soient accrus depuis quelques années dans les campagnes, mais il est avéré que ce mal vient du dehors.

Outre les achats de terres, les populations ont pris beaucoup plus que dans les départements voisins quelque habitude des placements mobiliers. Faits avec prudence, ils ne sont pas sans avantage, même au point de vue agricole, en balançant le penchant immodéré qui pousse certaines populations à acheter le sol coûte que coûte et à le morceler outre mesure. La Vienne est un des départements où les gens de la campagne portent le plus leurs économies aux caisses d'épargne.

Par contre, il est à remarquer que c'est un de ceux où il y a le moins de sociétés de secours mutuels. Cette sorte de lacune ne peut guère s'expliquer que par la prédominance très marquée de la population purement rurale, encore réfractaire à ce genre d'association beaucoup plus favorablement accueilli par les ouvriers de l'industrie. On a créé

pourtant quelques sociétés de secours mutuels dans ces dernières années, et le contingent des campagnes paraît s'être accru.

Il y a aussi beaucoup à faire pour une bonne organisation de l'assistance publique, soit pour les infirmes et les malades, soit pour les enfants. Ces lacunes sont reconnues dans les délibérations du Conseil général, qui s'en préoccupe et songe à y remédier. Il y aura lieu de porter sérieusement à l'avenir l'attention de ce côté, certainement trop négligé.

Henri BAUDRILLART.

3 0112 099008978